



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

JUILLET 2014

© 2014, **Ville de Lévis**. Tous droits réservés.

La préparation de ce rapport a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

Design graphique : Mathieu Plante designer graphique

INTRODUCTION

1. FONDEMENTS DU PADD	6
1.1 Consultation des parties prenantes	
1.2 Portrait et diagnostic en développement durable	
2. VISION STRATÉGIQUE	10
3. AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	12
4. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS	15
- AXE 1 : Gestion durable et intégrée de l'eau	16
- AXE 2 : Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement	24
- AXE 3 : Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture	31
- AXE 4 : Qualité du milieu de vie et des services	36
- AXE 5 : Gestion de l'énergie	42
- AXE 6 : Dynamisme et vitalité économiques	46
- AXE 7 : Mobilité durable	52
- AXE 8 : Communication et gouvernance	56
5. RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE	60

CONCLUSION

61

REMERCIEMENTS

62

RÉFÉRENCES

64

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Thématiques de référence	7
TABLEAU 2	Cadre d'évaluation des indicateurs	7
TABLEAU 3	Axes d'intervention et objectifs du PADD	12

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Représentation schématique du développement durable pour Lévis	6
FIGURE 2	Situation de la dimension Environnement	8
FIGURE 3	Situation de la dimension Économie	8
FIGURE 4	Situation de la dimension Vie communautaire	8
FIGURE 5	Situation de la dimension Gouvernance	9
FIGURE 6	Performance de la Ville en développement durable	9

Références à citer :

VILLE DE LÉVIS, 2014, Plan d'action de développement durable (PADD) 2014-2034, Version finale, Québec, 65 pages,
Référence interne: 11-921-3

MOT DU MAIRE



C'est un plaisir pour moi de vous présenter le premier Plan d'action en développement durable (PADD) de la Ville de Lévis.

Cet outil de planification stratégique porte sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la Ville. Grâce à ce plan, nous pourrons améliorer la planification de nos besoins avec le souci de mieux servir les générations futures.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel de la Commission consultative de l'environnement, de la direction de l'Environnement ainsi que de l'ensemble de l'organisation et de la communauté qui sont à la base de ce projet. Leur professionnalisme fait en sorte que ce plan d'action stratégique est à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Le Plan d'action en développement durable poursuit trois objectifs majeurs, soit la préservation de notre environnement ainsi que le maintien de la vitalité économique et de la qualité de vie qui font la réputation de la Ville de Lévis.

À partir de cette vision améliorée de notre développement, nous pourrons aborder de façon plus efficace plusieurs enjeux importants reliés au développement économique durable, à la fluidité des transports, à l'occupation de notre territoire et à la gestion de l'eau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Lehouillier'.

Gilles Lehouillier
Maire de Lévis

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CCE (Commission consultative de l'environnement)



À titre de président de la Commission consultative de l'environnement, je tiens à remercier tous les gens impliqués dans cette démarche importante de participation citoyenne.

La Ville de Lévis fait déjà plusieurs actions pour son développement durable comme la collecte de matières organiques, la stratégie de réduction de carburants et la remise d'écobarils. L'adoption du Plan d'action en développement durable (PADD) démontre notre volonté d'aller plus loin en matière de protection de l'environnement.

Débutée en 2012, la démarche a connu du succès grâce à la participation de plusieurs intervenants de tous les milieux.

En effet, 14 directions et service de l'organisation municipale ont fait parti du comité de suivi du Plan d'action. Ceci, sans oublier l'implication d'une soixantaine d'entreprises, d'organisations environnementales et socio-économiques du territoire ainsi que des citoyennes et citoyens.

Par ailleurs, la population a un rôle important à jouer puisque chaque geste est important. La Ville de Lévis s'efforcera d'être un acteur de changement et un leader pour assurer un développement durable de sa communauté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Dumoulin'.

Guy Dumoulin
Président de la CCE

INTRODUCTION



Paru en 1987, le rapport Brundtland est le premier document structuré axé sur le développement durable en définissant cette notion comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». En 2008, la Loi sur le développement durable et la Stratégie de développement durable du gouvernement québécois ont vu le jour, définissant le développement durable de la même manière que le rapport Brundtland, mais en y ajoutant les dimensions visées, soit l'environnement, l'économie et le domaine social. Ces documents jettent les bases du processus de réalisation du *Plan d'action de développement durable* (PADD) de la Ville de Lévis.

La démarche de réflexion et de réalisation du PADD, débutée en 2011, a pour objectif principal d'adopter une vision à long terme pour assurer un développement durable de la ville de Lévis. Basée sur une concertation de la communauté et du personnel de l'organisation municipale, cette vision a pour objectif la réalisation d'actions concrètes dans le respect des pouvoirs de la Ville, tout en créant des échanges avec les organisations, entreprises et paliers supérieurs, lorsque nécessaire.

Ce Plan d'action de développement durable s'appuie sur la consultation de parties prenantes et la réalisation du *Portrait et diagnostic en matière de développement durable* de Lévis (Groupe DDM, 2012) rendu public au début de l'année 2013. Il s'agissait des premières étapes du processus. Par la suite, des axes d'intervention ainsi que des objectifs furent déterminés. Finalement, des actions sont aujourd'hui présentées dans le PADD.



1 FONDEMENTS DU PADD



1.1 Consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes représente un élément important depuis le début du processus d'élaboration du PADD. Les groupes ci-dessous, parties prenantes, ont été impliqués des façons suivantes :

- 1) **Le personnel de la Ville.** Par l'entremise de rencontres internes auprès de chaque direction, les membres du personnel ont pu débattre et donner leur avis sur les actions proposées et les modalités de leur mise en œuvre.
- 2) **Les comités.** Il s'agit plus précisément du comité de suivi du PADD, de la Commission consultative de l'environnement et du conseil de la Ville. Certains de ces comités ont été créés spécialement dans le cadre de l'élaboration du PADD, au début du processus. La consultation de ces comités a permis de valider l'avancement de ce processus.
- 3) **Les partenaires potentiels.** La mise en œuvre de plusieurs actions passe par des partenariats entre la Ville et des partenaires tels que les gouvernements de paliers supérieurs, les institutions, les entreprises, les organismes communautaires, etc. Les possibilités de partenariat énoncées pour chaque action devront être confirmées lors de la mise en œuvre de ces actions.
- 4) **Les citoyennes et citoyens.** Ceux-ci ont été consultés lors d'une consultation publique qui a eu lieu au printemps 2014. Ils sont appelés à suivre l'état d'avancement et à participer à la mise en œuvre.

1.2 Portrait et diagnostic en développement durable

La réalisation du *Portrait et diagnostic en matière de développement durable de Lévis* (Groupe DDM, 2012) a fait état d'une situation en regard de quatre grandes dimensions du développement durable, soit : l'environnement, l'économie, la vie communautaire et la gouvernance (figure 1). En effet, bien que s'appuyant sur la définition de la Loi sur le développement durable, la Ville de Lévis croit que la gouvernance est une dimension indissociable pour l'intégration de cette notion par l'entremise de règles, normes et politiques.

Le portrait illustre de façon quantitative la performance en développement durable de la Ville de Lévis pour chacune des dimensions. Une consultation du personnel et des organisations de la communauté a été réalisée afin de déterminer sur quels aspects portera le portrait. Donc, 18 thèmes répartis dans les 4 dimensions sont ressortis comme essentiels afin de déterminer la performance de la Ville (tableau 1).

Figure 1 Représentation schématique du développement durable pour Lévis

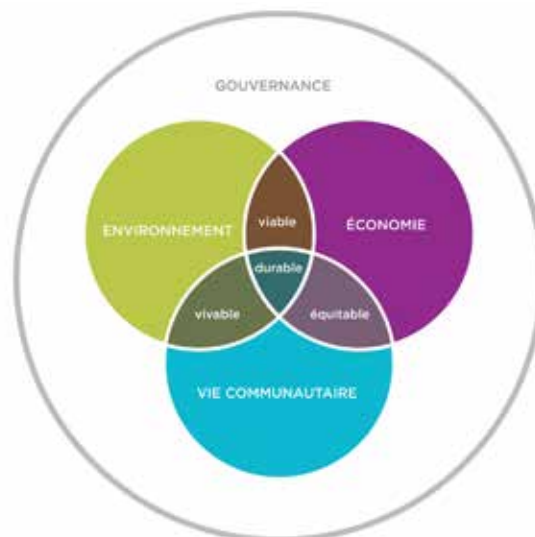


Tableau 1 Thématiques de référence

Environnement	Économie	Vie communautaire	Gouvernance
Milieu naturel	Coopération	Santé, loisirs et culture	Personnel
Milieu anthropique	Marché du travail	Sociodémographie	Planification
Gestion de l'eau	Marché résidentiel	Logement	Vie démocratique
Matières résiduelles	Niveau de vie	Sécurité	Communication
Énergie			
Transport			

Pour chaque thème, un ou des indicateurs ont été privilégiés afin d'obtenir un résultat quantitatif. La mesure de la performance de la Ville en matière de développement durable s'appuie sur les résultats de l'évaluation de 39 indicateurs. À ce titre, un cadre d'évaluation permet de décrire l'état de la situation selon les résultats des indicateurs (tableau 2). La moyenne des évaluations permet d'obtenir la situation pour chaque dimension. Le seuil de comparaison est la cote 0 qui représente la moyenne. L'objectif ultime serait d'être à la cote 5 dans tous les thèmes.

Tableau 2 Cadre d'évaluation des indicateurs



Figure 2 Situation de la dimension Environnement

En ce qui concerne la dimension **Environnement**, les résultats des indicateurs se situent autour de la valeur seuil de 0 nommée « Réagir ». Cette valeur indique une insuffisance dans les mesures actuelles, donc illustre bien la nécessité de mettre en place de nouvelles actions pour améliorer la situation (figure 2). L'emphasis doit être mise sur des mesures concernant le milieu naturel et anthropique comme la lutte aux îlots de chaleur ainsi que la gestion de l'eau, qui affichent des résultats inférieurs à la valeur seuil (0).

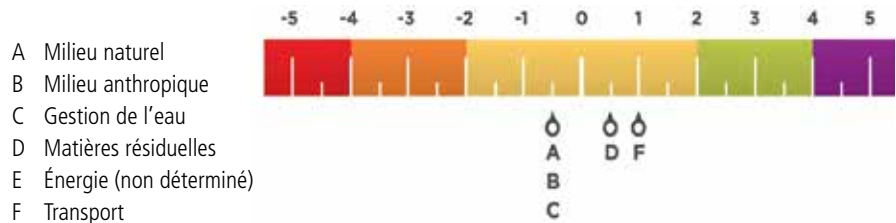


Figure 3 Situation de la dimension Économie

La dimension **Économie** a des résultats au-dessus de la valeur seuil. La plupart des thèmes ont une situation positive, mais les actions devront être consolidées pour garantir le maintien de la performance ou améliorer la situation. Seul le niveau de vie, mesuré entre autres par le taux d'emploi, se situe dans la classe « Réagir ». Cette classe indique une insuffisance dans les mesures actuelles, et par conséquent la nécessité de mettre en place de nouvelles actions pour améliorer la situation (figure 3).

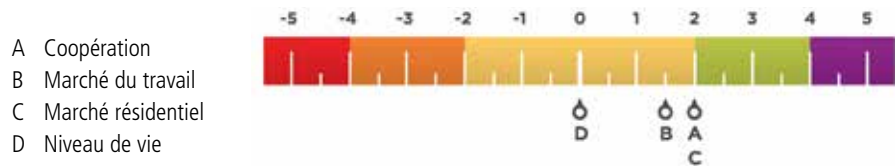


Figure 4 Situation de la dimension Vie communautaire

La situation de la dimension **Vie communautaire** se compare un peu à celle de l'Économie, affichant la majorité de ses résultats au-dessus de la valeur seuil (figure 4). Ainsi, les actions mises en œuvre par la Ville et la communauté ont déjà des impacts positifs. Des actions à long terme doivent tout de même être entreprises pour permettre une consolidation des acquis. La situation du thème « Logement » semble être plus précaire que les autres, en raison du faible taux d'inoccupation des logements.

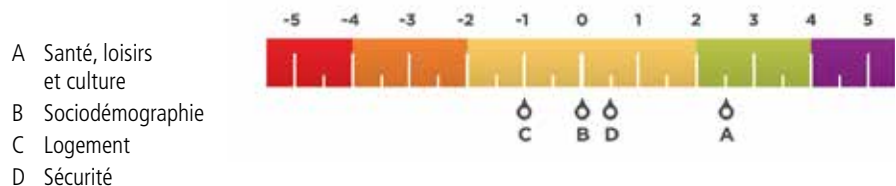


Figure 5 Situation de la dimension Gouvernance

Enfin, les indicateurs de la dimension **Gouvernance** révèlent des résultats hétérogènes (figure 5). D'une part, le thème de la vie démocratique représenté, entre autres, par l'indicateur du taux de participation aux élections, se situe dans la classe « Agir », exprimant une certaine dégradation de la situation. À l'inverse, le thème de la planification, mesuré notamment par l'endettement de la Ville à long terme par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU)¹, se situe dans la meilleure classe de notation. Les actions qui en découlent devront viser le maintien de cet état stable, mais aussi le rayonnement de la ville à ce sujet.

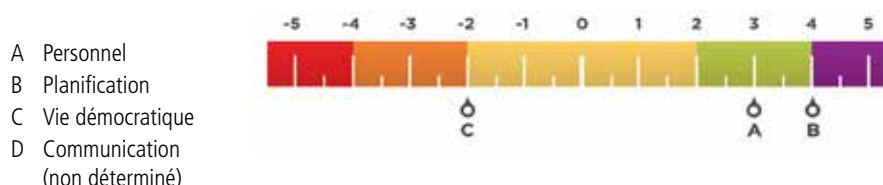
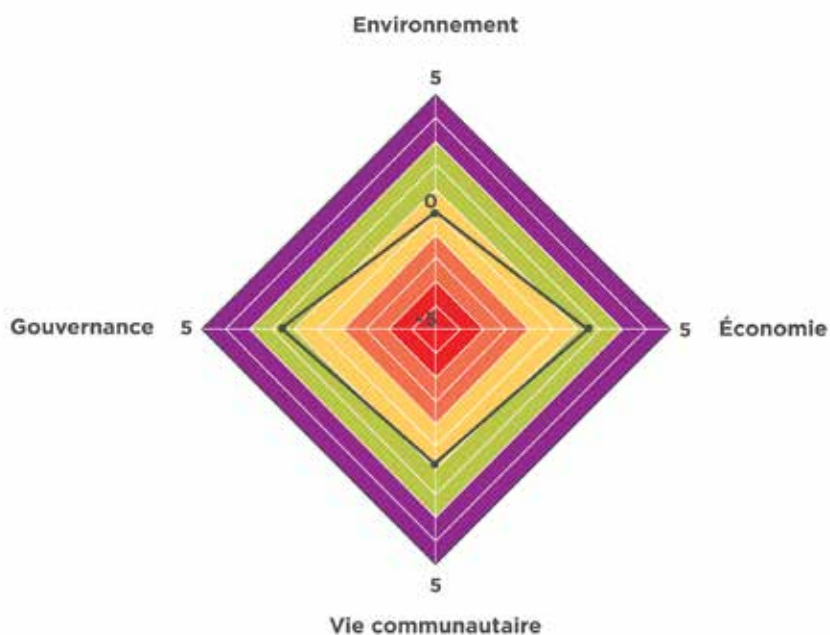


Figure 6 Performance de la Ville en développement durable

La moyenne des résultats de chaque dimension place la Ville dans la situation classée « Réagir » (figure 6). Cette dernière se traduit par un besoin d'amélioration de la situation actuelle qui pourrait devenir précaire si aucune action n'est mise en œuvre à plus ou moins long terme. Il est donc justifié d'adopter le PADD et de définir une vision à long terme à adopter afin de garantir un développement durable de son territoire et de son organisation.



Pour plus d'information sur le *Portrait et diagnostic de développement durable*, il est possible de consulter le rapport complet incluant la méthode et le choix des indicateurs sur le site internet de la Ville de Lévis. Cet état de la situation sera mis à jour aux 5 ans afin de suivre l'évolution des performances.

¹ La RFU comprend l'évaluation uniformisée de tous les immeubles imposables situés sur le territoire d'une municipalité à laquelle est ajoutée, en tout ou en partie, celle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels lui sont versées des compensations tenant lieu de taxes.

2 VISION STRATÉGIQUE



Afin d'améliorer la performance de la communauté en matière de développement durable, la Ville de Lévis adopte cette vision stratégique qui permettra d'orienter les futures actions. Cette vision est cohérente avec les autres outils de gouvernance de la Ville.

« Lévis est garante de la qualité de son environnement. Elle rayonne par une économie prospère et innovante. Ses citoyennes et citoyens sont engagés et fiers de la qualité de leur milieu de vie et de leur histoire. La ville de Lévis est gouvernée par des élues et élus qui portent une vision d'avenir pour sa durabilité. »

PLUS PRÉCISÉMENT, CECI SIGNIFIE QUE, SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, LÉVIS :

- Protège et restaure ses milieux naturels riches et diversifiés ;
- Contrôle, traite et évacue ses effluents, ses neiges usées et ses eaux de pluie de manière responsable ;
- Traite et distribue une eau potable de qualité ;
- Réduit à la source, récupère et valorise ses matières résiduelles ;
- Dispose d'un système de transport en commun efficace qui réduit l'utilisation de l'automobile ;
- Témoigne d'un environnement convivial et sécuritaire favorisant la mobilité active ;
- Gère et réduit significativement ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Possède des espaces verts et des parcs urbains aménagés et sécuritaires sur l'ensemble de son territoire ;
- Compte peu d'îlots de chaleur et restreint la création de nouveaux ;
- Démonstre une bonne qualité de l'air ;
- Réduit les nuisances de nature environnementale (bruit, odeur, particule, etc.) ;
- Réhabilite ses sols contaminés et élimine de façon sécuritaire ses matières dangereuses ;
- Manifeste une grande préoccupation quant à l'efficacité énergétique et à la saine gestion des ressources naturelles.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, LÉVIS :

- Dispose de pôles d'activités diversifiés et attractifs et les met en valeur, ce qui permet d'attirer des résidentes et résidents, des commerces et des entreprises à haute valeur ajoutée ;
- Possède un faible taux de chômage ;
- Facilite et encourage l'achat local de biens et services ;
- Attire les entreprises collaboratrices qui sont engagées dans une démarche de développement durable ;
- Consolide et soutient le dynamisme agricole et le secteur agroalimentaire ;
- Dispose de secteurs pour des logements de qualité accessibles à tous ;
- Profite de la diversité de ses bases économiques pour maintenir la vitalité et la qualité de l'emploi ;
- Offre un milieu de vie de qualité apte à attirer les jeunes familles et à retenir la main-d'œuvre.

SUR LE PLAN DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, LÉVIS :

- Offre une série de parcs récréatifs aux ambiances variées et adaptés à différents groupes d'utilisateurs ;
- Se distingue par son réseau de coopération et son important bassin de citoyennes et citoyens engagés ;
- Se démarque par la qualité et la diversité de ses services de santé et sociocommunautaires ;
- Propose, soutient, favorise, encourage et développe des activités et des infrastructures de loisirs et de culture au profit de tous les citoyennes et citoyens ;
- protège et met en valeur ses paysages et son riche patrimoine bâti, archéologique et naturel ;
- Offre et assure la pérennité d'un environnement sécuritaire, efficace et de grande qualité ;
- Présente un milieu bâti de qualité, durable et entretenu ;
- Profite d'une mixité sociale enrichissante ;
- Compte des citoyennes et citoyens solidaires de leur voisinage et possédant un sentiment d'appartenance envers leurs quartiers et leur ville.

SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE, LÉVIS :

- Représente un exemple de cohérence dans sa planification, ses projets et ses actions ;
- Compte une administration municipale qui réalise en toute transparence sa gestion et une reddition de comptes ;
- Dispose d'une fonction publique compétente, engagée, qui applique les principes de développement durable ;
- Est une référence en matière de coopération et de développement durable ;
- Rassemble des citoyennes et citoyens qui s'impliquent dans la vie démocratique de la Ville ;
- Dispose de multiples outils de communication qui lui permettent en tout temps d'échanger avec ses citoyennes et citoyens ;
- Possède un réseau de partenaires qui appuient la réalisation de sa vision de développement durable et y participent ;
- Entretient des collaborations avec toutes les instances gouvernementales ;
- Démonstre une attitude proactive et une grande capacité d'adaptation aux changements.

3 AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS



Le *Portrait et diagnostic en matière de développement durable de Lévis* a permis d'identifier 8 axes d'intervention ainsi que 36 objectifs (tableau 3) qui permettront, à terme, d'atteindre la vision stratégique de la Ville présentée à la section précédente. Les axes d'intervention et objectifs ont guidé la sélection des actions présentées à la section 4.

Tableau 3 Axes d'intervention et objectifs du PADD

AXE 1	Gestion durable et intégrée de l'eau	Phase	Faisabilité
Objectif 1.1	Assurer la préservation des nappes d'eau souterraines	1	
Objectif 1.2	Améliorer la gestion des eaux pluviales	1	
Objectif 1.3	Assurer la protection des sources d'eau potable en qualité et en quantité	1	
Objectif 1.4	Réduire la consommation d'eau potable	1	
Objectif 1.5	Acquérir des connaissances en lien avec le fleuve Saint-Laurent et participer aux tables de concertation	1	
Objectif 1.6	Poursuivre la conservation et la mise en valeur des rives du fleuve et des principaux cours d'eau	1	
Objectif 1.7	Améliorer la qualité physico-chimique et bactériologique des cours d'eau	1	
AXE 2	Gestion durable du territoire et des ressources naturelles et protection de l'environnement	Phase	Faisabilité
Objectif 2.1	Prévenir et réduire les effets causés par les îlots de chaleur	1	
Objectif 2.2	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air	1	
Objectif 2.3	Réduire la quantité de gaz à effet de serre émis	1	
Objectif 2.4	Assurer une gestion durable du territoire et des ressources naturelles	2	
Objectif 2.5	Assurer la protection du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels d'intérêt	1	
Objectif 2.6	Améliorer la gestion des matières résiduelles	1	

AXE 3 Mise en valeur des loisirs, des sports et de la culture		Phase	Faisabilité
Objectif 3.1	Développer, entretenir et favoriser la fréquentation des parcs et des espaces verts	2	
Objectif 3.2	Renouveler et développer le bassin de bénévoles afin d'assurer la pérennité et le développement des organismes	3	
Objectif 3.3	Élaborer puis mettre en œuvre un programme d'acquisition, de rénovation, de recyclage et de construction d'immeubles et de terrains à des fins sportives, culturelles et communautaires	1	
Objectif 3.4	Protéger, mettre en valeur et assurer le suivi des éléments patrimoniaux identitaires	1	
AXE 4 Qualité du milieu de vie et des services		Phase	Faisabilité
Objectif 4.1	Connaître et anticiper les effets causés par les changements climatiques	2	
Objectif 4.2	Adapter et développer des services de vie communautaire répondant aux besoins de la population	2	
Objectif 4.3	Créer des milieux de vie attrayants	1	
Objectif 4.4	Assurer une offre suffisante et de qualité des logements sociaux et communautaires	2	
Objectif 4.5	Maintenir la sécurité dans les quartiers	1	
AXE 5 Gestion de l'énergie		Phase	Faisabilité
Objectif 5.1	Étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la ville	2	
Objectif 5.2	Augmenter la performance énergétique et environnementale des bâtiments	3	
Objectif 5.3	Diminuer l'utilisation des énergies non renouvelables	1	
AXE 6 Dynamisme et vitalité économiques		Phase	Faisabilité
Objectif 6.1	Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles	1	
Objectif 6.2	Collaborer au maintien et au développement du bassin de la main-d'œuvre	1	
Objectif 6.3	Développer une économie diversifiée sur le territoire	1	
Objectif 6.4	Soutenir l'achat local	2	
Objectif 6.5	Soutenir les activités des entreprises d'économie sociale	1	

AXE 7 Mobilité durable		Phase	Faisabilité
Objectif 7.1	Développer la ville en harmonie avec les modes de transport actif et collectif	1	
Objectif 7.2	Développer l'offre en mobilité et en transport durable	2	
Objectif 7.3	Planifier, réaliser et promouvoir la mobilité durable de façon concertée	1	
AXE 8 Communication et gouvernance		Phase	Faisabilité
Objectif 8.1	Établir un système de gestion environnemental	1	
Objectif 8.2	Établir un réseau des partenaires pour le déploiement des actions de développement durable	1	
Objectif 8.3	Mettre en œuvre les actions du PADD au sein de l'organisation municipale	1	

Le tableau 3 présente les objectifs en fonction des phases et de la faisabilité de mise en œuvre des actions qui en découlent. Ces paramètres seront amenés à évoluer en fonction des contraintes et aléas auxquels la Ville devra faire face dans les prochaines années. Il est alors primordial de mettre à jour les informations relatives à chaque objectif au besoin dans un processus d'amélioration continue.

4

FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS



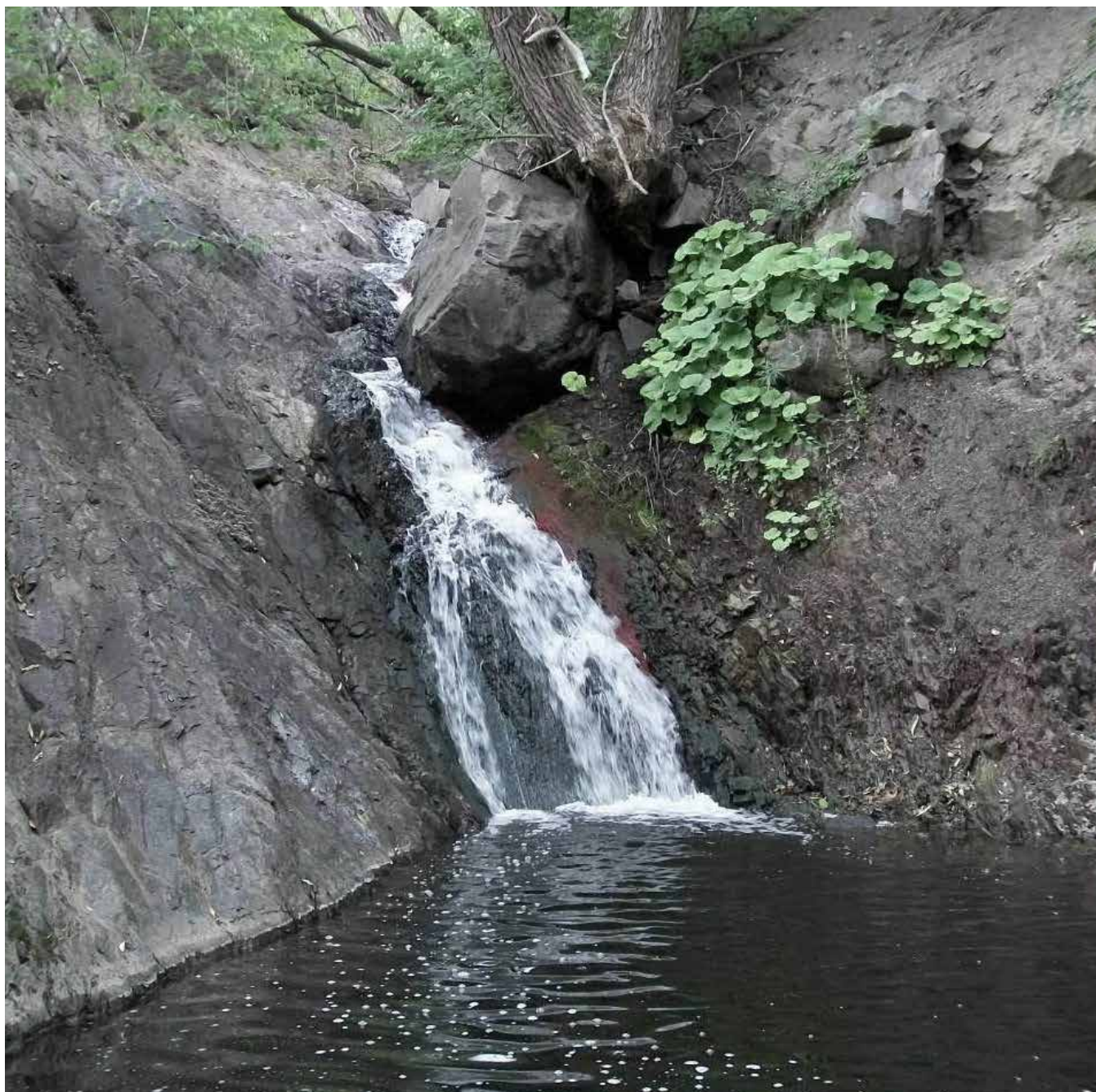
Afin de permettre à l'organisation municipale d'atteindre les objectifs énoncés précédemment, des actions spécifiques ont été choisies. Dans les fiches présentées, en plus de décrire les différents objectifs, les actions y sont présentées ainsi que les phases pour leur mise en œuvre et leur faisabilité. On entend par phase et faisabilité :

PHASE : Les phases de réalisation s'échelonnent sur vingt ans. La phase 1 signifie que des actions sont déjà en cours. Celles-ci doivent donc être poursuivies. La deuxième phase commence en 2019 et la troisième en 2024. Évidemment, si des opportunités ou des difficultés se présentent, les phases peuvent être ajustées dans le temps.

FAISABILITÉ : Traduit le potentiel de mise en œuvre. Une action qui se trouve déjà dans le programme d'immobilisation triennale ou dans le schéma d'aménagement ou autre document de planification de la Ville aura un degré de faisabilité important, donc 3 pictogrammes. À l'inverse, lorsque beaucoup de planification, de concertation, de budgets sont nécessaires, l'action aura un seul pictogramme puisqu'il est plus difficile de la mettre en œuvre.



R : Direction responsable de l'atteinte de l'objectif



AXE 1

GESTION DURABLE
ET INTÉGRÉE DE
L'EAU

OBJECTIF 1.1

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

ASSURER LA PRÉSERVATION DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES

Une grande proportion des citoyens résidant hors du périmètre urbain s'alimentent en eau potable avec l'eau souterraine par le biais de puits. Il existe encore peu d'information sur les aquifères de la Ville de Lévis. Il est important de connaître les enjeux suivants afin d'améliorer la gestion de cette ressource : localisation de la recharge, qualité et quantité d'eau ainsi que vulnérabilité des aquifères. La Ville de Lévis a participé à l'étude de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en collaboration avec l'Université Laval. Cette étude découle du Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Elle permettra d'alimenter la réflexion sur cette ressource importante. Un volet important de l'objectif 1.1 est le traitement des eaux usées des résidences isolées. En effet, les citoyens qui s'alimentent en eau potable via des puits sont normalement munis d'éléments épurateurs (ex. : fosses septiques, fosses de rétention) pour le traitement des eaux usées. Des éléments épurateurs déficients peuvent mener à une contamination des eaux souterraines.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Participer à la diffusion des informations dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de la CMQ ;
- ⇒ Intégrer les connaissances acquises dans les outils de planification et de contrôle ;
- ⇒ Sensibiliser les citoyens et citoyennes au suivi de la qualité de l'eau de leurs puits ;
- ⇒ Inspecter, caractériser et assurer un suivi des éléments épurateurs individuels ;
- ⇒ Mettre en place des mesures de protection et de maintien des nappes d'eau souterraine.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre d'éléments épurateurs conformes
- Nombre de mesures réalisées

CIBLES À ATTEINDRE

- Aucune source de contamination directe ou indirecte émise par quelque élément épurateur du territoire que ce soit
- Intégration de mesures de protection dans les outils de planification

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Autres municipalités limitrophes

Institutions

MDDEFP, CMQ, Organismes de bassins versants (OBV)

Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de Lévis

OBJECTIF 1.2

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales ou de ruissellement revêtent une importance majeure dans la planification des infrastructures de la Ville. Il est estimé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) que pour chaque millimètre de pluie que reçoit un mètre carré de la surface de captage, un litre de pluie peut être recueilli. Ainsi, un toit offrant une surface de captage de 100 m² et recevant autour de 650 mm de pluie annuellement produirait en théorie jusqu'à 65 000 litres d'eau de pluie par année. Ces eaux se retrouveront dans les équipements et réseaux de la Ville. Afin de diminuer les quantités d'eau dans le réseau pluvial, il est recommandé de planifier la gestion de ceux-ci de l'amont à l'aval. Ceci implique des techniques de rétention sur les terrains comme des barils de pluie ou des puits percolateurs. À ce jour, la Ville a réalisé plusieurs actions en ce sens, comme la production d'un guide de gestion des eaux de pluie, la formation interne sur la création et l'entretien de bassins de rétention, ou la distribution de barils de pluie à coût modique. Des actions sur plusieurs autres paramètres peuvent être entreprises dans le but d'agir sur l'amélioration, la vitesse d'arrivée et la quantité des eaux rejetées d'abord dans les bassins de rétention et par la suite dans les cours d'eau.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Favoriser la rétention des eaux pluviales *in situ*, tant dans les résidences que dans les entreprises et les commerces ;
- ⇒ Continuer le programme « écobaril » afin de diminuer l'apport d'eau provenant des gouttières du réseau pluvial ;
- ⇒ Implanter des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales favorisant la rétention, la décantation, la filtration et l'infiltration.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Quantité d'eaux pluviales transitant par les bassins de rétention et le réseau pluvial

CIBLES À ATTEINDRE

- Gérer 5 % des eaux pluviales *in situ*

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction des infrastructures

Direction de l'environnement

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Citoyens, promoteurs

Institutions, commerces et industries

OBJECTIF 1.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

ASSURER LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ

Les sources d'eau potable de la Ville permettent d'alimenter la majorité des citoyennes et citoyens de Lévis. Actuellement, la Ville dispose de deux prises d'eau puisant dans le fleuve Saint-Laurent et d'une prise dans la rivière Chaudière. Afin d'assurer une qualité et une quantité suffisante d'eau aux prises de la Ville et de parer à d'éventuelles sources de contamination, une planification doit être entreprise afin de déterminer les vulnérabilités puis prendre les mesures nécessaires à leur protection. La *Stratégie de protection des sources d'alimentation en eau potable* du gouvernement provincial devrait être adoptée sous peu. Celle-ci demandera aux municipalités de réaliser des études de vulnérabilité et de prévoir des plans de protection intégrés au schéma d'aménagement.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Conscientiser les Lévisiennes et Lévisiens à la *Stratégie de protection des sources d'alimentation en eau potable* par la délimitation et la présentation des aires d'alimentation rapprochée et intermédiaire des prises d'eau ;
- ⇒ Sensibiliser les personnes résidant autour des prises d'eau municipale à l'importance de maintenir les milieux naturels pour garantir une eau de qualité ;
- ⇒ Interconnecter les réseaux d'aqueduc afin d'assurer l'approvisionnement en tout temps pour tous les secteurs de la Ville ;
- ⇒ Réaliser les volets prévus à la *Stratégie de protection des sources d'alimentation en eau potable* du gouvernement dès son adoption, soit la réalisation d'études de vulnérabilité et d'un plan de protection.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de moyens mis en place pour protéger les sources d'alimentation en eau potable

CIBLES À ATTEINDRE

- Interconnexion des réseaux complétés
- Mise en place des mesures de protection complétée

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Autres municipalités limitrophes
Direction des infrastructures	Comité de bassin de la rivière Chaudière
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
	Comité Zone d'intervention prioritaire de Québec et Chaudière-Appalaches
	Communauté métropolitaine de Québec
	Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud

OBJECTIF 1.4

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Depuis 2011, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie d'économie d'eau potable. Des bilans annuels sont exigés, ce qui permet aux municipalités de comparer la consommation d'eau de leur communauté par rapport au reste du Québec. La consommation d'eau potable se calcule de deux façons, soit par la consommation par personne par jour ou par le débit des fuites du réseau d'aqueduc. En 2011, il a été évalué que chaque résidente et résident de Lévis consommait environ 426 litres d'eau par personne par jour, ce qui se situe en deçà de la moyenne provinciale de 433 litres d'eau par personne par jour. Toutefois, des fuites provenant du réseau d'aqueduc existent et sont plus importantes que la moyenne provinciale. Il était estimé que 33 % de l'eau du réseau était perdue par rapport à 20 % pour la province. Réduire notre consommation d'eau potable permettrait de diminuer les coûts associés au prélèvement, au traitement et à la distribution de l'eau. La communauté, tout comme l'environnement et la santé des milieux naturels, en sortira gagnants.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser une campagne de recherche de fuites et de réparation des réseaux afin de répondre aux exigences de la Stratégie d'économie d'eau potable provinciale;
- ⇒ Réaliser un programme d'économie d'eau potable municipal visant tant la population que les commerces et industries;
- ⇒ Encourager l'achat d'équipements domestiques à faible débit d'eau;
- ⇒ Installer des points d'alimentation en eau brute pour l'entretien, l'arrosage et le nettoyage extérieur;
- ⇒ Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable;
- ⇒ Inventorier les purges afin d'éliminer ou diminuer leur fréquence d'utilisation;
- ⇒ Poursuivre la remise de barils de pluie à prix réduit aux citoyennes et citoyens.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Consommation d'eau potable par personne par jour
- Pourcentage de fuites du réseau

CIBLES À ATTEINDRE

- Maintenir la consommation d'eau potable/ha/jour en dessous de la moyenne provinciale
- Réduire les fuites du réseau d'aqueduc afin d'atteindre la moyenne provinciale de 20 %

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'environnement
Direction des infrastructures

PARTENAIRES POTENTIELS

Citoyennes et citoyens
Commerces et industries

OBJECTIF 1.5

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET PARTICIPER AUX TABLES DE CONCERTATION

Le fleuve Saint-Laurent joue un rôle central dans la vie des Lévisiennes et Lévisiens. Il agit comme théâtre d'activités récréatives et économiques, représente une source d'eau potable pour une grande partie de la population et constitue un réservoir de biodiversité importante. Dans une perspective d'utilisation humaine et de préservation des ressources, les connaissances sur le fleuve et le milieu l'entourant sont cependant assez limitées. Dans un premier temps, la Ville a donc tout intérêt à contribuer activement à l'acquisition de ces connaissances et à la participation aux tables de concertation à ce propos.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Participer aux travaux de modélisation du Saint-Laurent dans la région, en partenariat avec Environnement Canada ;
- ⇒ Participer à la table de concertation de la zone de Québec coordonnée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent ;
- ⇒ Assurer un suivi des actions de l'Alliance des villes des Grands Lacs du Saint-Laurent.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Participation aux événements de concertation associés au fleuve Saint-Laurent

CIBLES À ATTEINDRE

- Assurer la présence de la Ville à au moins 90 % des événements de concertation associés au fleuve Saint-Laurent

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	CMQ, MDDEFP, Environnement Canada
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	OBV, associations et autres municipalités limitrophes
	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et Chaudière-Appalaches

OBJECTIF 1.6

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

POURSUIVRE LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES RIVES DU FLEUVE ET DES PRINCIPAUX COURS D'EAU

La présence et l'intégrité d'écosystèmes riverains (fleuve et cours d'eau) permettent d'assurer la stabilité des sols, limitent l'érosion et la quantité de particules transportées par ruissellement, réduisent la vitesse d'écoulement des eaux pluviales et augmentent la biodiversité. La mise en valeur de ces milieux assure l'accroissement des activités d'appréciation de la nature par la population, notamment vis-à-vis du fleuve. Actuellement, plusieurs tronçons d'écosystèmes riverains sont dégradés. Intervenir sur ceux-ci aura donc des répercussions positives, tant sur l'environnement que sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens. De plus, l'aménagement d'accès aménagés et contrôlés pour la population est à améliorer puisque l'offre que l'on retrouve au sein de la ville n'est pas équilibrée.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Identifier les éléments d'intérêt à mettre en valeur et les secteurs dégradés à corriger;
- ⇒ Renforcer les aspects règlementaires de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables tout en tenant compte des vestiges et des équipements présents;
- ⇒ Créer des plans de conservation et de protection des rives;
- ⇒ Continuer le développement du réseau des grands parcs intégrant les cours d'eau d'importance;
- ⇒ Augmenter les accès de façon contrôlée au fleuve et aux cours d'eau (allant jusqu'à la baignade lorsque cela est possible);
- ⇒ Faire connaître la Route bleue et mettre en place des services pour les utilisatrices et utilisateurs.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de plans de conservation élaborés
- Nombre d'accès ou de services aménagés à des fins publiques

CIBLES À ATTEINDRE

- Réaliser et mettre en œuvre des plans de conservation
- Aménager des aires d'accès publiques au fleuve et aux principaux cours d'eau

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

CMQ et région Chaudière-Appalaches

Comité ZIP de Québec et Chaudières-Appalaches

OBV de la zone du Chêne, de la rivière Chaudière et de la rivière Etchemin

Syndicat de l'UPA de Lévis

Fédération de l'UPA de Chaudières-Appalaches

OBJECTIF 1.7

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

AMÉLIORER LA QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE ET BACTÉRIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau mesuré à divers endroits sur le territoire est variable. De façon générale, les stations d'échantillonnage réparties sur l'ensemble du territoire obtiennent une note qualifiant de « douteuse » la qualité de l'eau des cours d'eau. Certaines stations obtiennent même une qualification « mauvaise » ou « très mauvaise ». Une eau de bonne qualité est garante de la santé des écosystèmes et de la population, et ce, à différentes échelles du territoire. Elle permet également de développer le potentiel existant en activités de plein air et d'appréciation de la nature.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Soutenir et accompagner les producteurs agricoles et forestiers dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- ⇒ Inspecter, caractériser et assurer un suivi des éléments épurateurs individuels ;
- ⇒ Accroître l'inspection et la rectification des branchements croisés ;
- ⇒ Exercer une surveillance des activités polluantes et exiger les correctifs nécessaires ;
- ⇒ Accroître les connaissances sur les eaux de surface.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP)
- Indice des diatomées de l'est du Canada (IDEC)

CIBLES À ATTEINDRE

- Atteindre un indice de qualité bactériologique et physico-chimique « satisfaisant » sur l'ensemble du territoire
- Améliorer d'une classe l'IDEC des stations évaluées en 2011-2012

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Comité de bassin de la rivière Chaudière
Direction des infrastructures	Conseil de bassin de la rivière Etchemin
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
	Syndicat de l'UPA de Lévis
	Fédération de l'UPA de la Chaudières-Appalaches



AXE 2

GESTION DURABLE DU
TERRITOIRE ET DES RESSOURCES
NATURELLES ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 2.1

FAISABILITÉ ■

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES EFFETS CAUSÉS PAR LES ÎLOTS DE CHALEUR

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 40 % de la surface du périmètre urbain du territoire de Lévis est qualifiée d'îlots de chaleur. Un îlot de chaleur représente un endroit urbain où la température est différente de la normale observée dans la campagne environnante. Les espaces construits ou asphaltés retiennent plus de chaleur que les milieux naturels. Les îlots de chaleur ont des impacts sur l'environnement et la qualité de vie des résidentes et résidents. Des organismes comme le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'INSPQ ont édité des guides présentant des actions visant la réduction des effets des îlots de chaleur. La Ville devra donc s'appuyer sur les connaissances actuelles pour limiter la croissance des superficies classées en îlots de chaleur et ainsi augmenter la qualité de son environnement.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Corriger les îlots de chaleur déjà présents, particulièrement là où l'indice de défavorisation est élevé;
- ⇒ Élaborer un cahier normatif sur la superficie des aires de stationnement, la végétation à conserver ainsi que les matériaux des bâtiments à utiliser dans le cadre de projets de développement résidentiel, industriel et commercial;
- ⇒ Continuer le développement du réseau des parcs de la Ville et faire en sorte que les aménagements contribuent à réduire cette problématique;
- ⇒ Prévoir des dispositions réglementaires afin de limiter les îlots de chaleur.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Pourcentage du territoire municipal considéré comme îlot de chaleur (avec une carte en appui)

CIBLES À ATTEINDRE

- Limiter à 5 % le pourcentage d'augmentation du territoire municipal considéré comme îlot de chaleur

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Direction du développement	Institutions (ex. INSPQ)
Direction de l'environnement	Promoteurs immobiliers et commerciaux
Direction des infrastructures	
Direction de la vie communautaire	

OBJECTIF 2.2

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les polluants atmosphériques généralement mesurés sont l'ozone, les particules fines, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et le monoxyde de carbone. L'émission de ces polluants dans l'air influence sa qualité. Ils peuvent provenir de diverses sources, que l'on pense aux activités humaines, industrielles, à la circulation automobile, au chauffage au bois, etc. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a conçu un outil d'information et de sensibilisation appelé « indice de la qualité de l'air » (IQA) qui permet d'obtenir une lecture régionale de la qualité de l'air. Cet outil permet de connaître la quantité de polluants atmosphériques présents dans l'air de certaines régions. Actuellement, cet indice est calculé pour la région de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Deux stations permettent cette évaluation. Toutefois, elles sont situées dans la Ville de Québec. La Ville de Lévis souhaite pouvoir faire une lecture plus précise de la qualité de l'air de son territoire. En partenariat avec le MDDEFP, une station d'échantillonnage temporaire a été installée en 2013 afin de mesurer la qualité de l'air et des conditions météorologiques. Actuellement en rodage, elle pourra devenir permanente si le site choisi répond aux exigences du MDDEFP.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Inventorier les sources de pollution et de nuisances sur le territoire ;
- ⇒ Établir un diagnostic sur la qualité de l'air ;
- ⇒ Poursuivre l'implantation d'une ou des stations de mesure de la qualité de l'air sur le territoire ;
- ⇒ Suivre et diffuser les données concernant la qualité de l'air à Lévis ainsi que les principales sources de pollution.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de jours de bonne qualité de l'air

CIBLES À ATTEINDRE

- La cible sera déterminée à la suite de l'obtention de données provenant du premier diagnostic et de l'inventaire des sources

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

PARTENAIRES POTENTIELS

MDDEFP

Municipalités limitrophes

Institutions, commerces et industries

OBJECTIF 2.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS

Les gaz à effet de serre (GES) absorbent les rayons infrarouges émis par la surface terrestre. Conséquemment, l'atmosphère laisse entrer une grosse partie du rayonnement solaire, mais retient la majorité du rayonnement infrarouge réémis. La température atmosphérique augmente alors, contribuant à cette réaction que l'on appelle *l'effet de serre*.

La Ville soucieuse de l'impact des GES a entrepris depuis quelque temps une démarche lui permettant de réaliser un plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre sur son territoire. Participant au programme *Climat-municipalités* du gouvernement du Québec, elle a réalisé un inventaire rendu public en 2012 afin de déterminer la quantité de GES émis annuellement et les principaux générateurs de GES, tant au niveau de l'organisation municipale que de la communauté. Le volet industriel, le transport ainsi que les commerces et institutions font partie de ces plus grands générateurs.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Finaliser le plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre et le mettre à jour selon les fréquences établies dans le plan;
- ⇒ Participer à des initiatives des parties prenantes afin de diminuer et de sensibiliser la communauté aux impacts des GES;
- ⇒ Réaliser les actions prévues au plan de réduction.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de tonne de GES par habitant corporatif;
- Nombre de tonne de GES par habitant collectif.

CIBLES À ATTEINDRE

- Atteindre les cibles fixées dans le plan de réduction des émissions de GES

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Chambre de commerce de Lévis
Direction des communications	Institutions, commerces et Industries
Direction des infrastructures	MDDEFP
Direction du service de police	Municipalités limitrophes
Direction du service de la sécurité incendie	Organismes
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Société de transport de Lévis
Direction de la vie communautaire	

OBJECTIF 2.4

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2018-2024

R: RESPONSABLE

ASSURER UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES

La ville de Lévis possède sur son territoire plusieurs ressources naturelles, exploitées ou non. Ceci comprend entre autres l'exploitation des sols (ex. : carrières), de l'eau, la faune ainsi que les domaines agricole et forestier. La majorité de ces ressources naturelles sont non renouvelables et requièrent donc une gestion durable afin de garantir leur pérennité et la conservation des milieux associés. Le cadre législatif impose, à cet égard, de nombreuses contraintes. Il s'agit donc de compléter les mesures d'encadrement pour que l'ensemble des ressources naturelles du territoire soit utilisé de façon durable.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Formuler une politique sur l'utilisation des ressources naturelles incluant l'atteinte d'objectifs à cet égard ;
- ⇒ Travailler avec la conférence régionale des élus (CRÉ) de Chaudière-Appalaches pour la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ;
- ⇒ Réviser le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec ;
- ⇒ Planifier la réutilisation des sites d'exploitation (carrière et sablière) pour d'autres fins

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Réalisation d'une politique d'utilisation des ressources naturelles

CIBLES À ATTEINDRE

- Adoption du schéma révisé conforme au PMAD

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R : Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Conférence régionale des élus et Conseil régional de l'environnement - Chaudière-Appalaches
Direction de l'environnement	Institutions, commerces et industries
	Union des producteurs agricoles

OBJECTIF 2.5

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

ASSURER LA PROTECTION DU PAYSAGE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

La présence et la bonne santé des milieux naturels d'intérêt incluant les aspects du paysage tel que les crans rocheux ou les falaises jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité. En raison de leur richesse et leur diversité, ils procurent également un large éventail de services écologiques à la population (régulateur des crues, amélioration de la qualité de l'eau, etc.). Ces milieux offrent un potentiel d'activités de plein air et d'appréciation de la nature. Cependant, leur spécificité et leur rareté ainsi que la biodiversité qu'ils renferment les rendent fragiles et vulnérables aux perturbations d'origine anthropique. La conservation des paysages, des milieux naturels d'intérêt et de la biodiversité est donc primordiale, et passe avant tout par une connaissance pointue de ces aspects. La Ville a entamé ces dernières années la réalisation de plans de gestions des milieux naturels et envisage de réaliser des études sur les paysages de son territoire. Il est essentiel de terminer cette planification et de prévoir des mesures de protection.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réviser le schéma d'aménagement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ qui prévoit identification d'unités de paysages d'intérêt et l'adoption de mesures de mise en valeur et de protection conséquentes;
- ⇒ Terminer les plans de gestion des milieux naturels;
- ⇒ Aménager un milieu humide dans un but éducatif;
- ⇒ Déterminer la valeur économique des services écologiques rendus à la Ville par les milieux naturels;
- ⇒ Réaliser un document de sensibilisation et d'information sur les zones de conservation et les usages autorisés;
- ⇒ Créer un guide du promoteur afin de développer des projets d'aménagement intégrant les milieux naturels;
- ⇒ Évaluer la possibilité de mettre en place une fondation pour la gestion des milieux naturels visés par la conservation;
- ⇒ Réaliser le plan d'action en foresterie urbaine découlant de la politique de foresterie urbaine.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- % de zone de conservation de milieux naturels

CIBLES À ATTEINDRE

- Intégration de mesures pour la protection des paysages et des milieux naturels au schéma d'aménagement
- Atteindre 50 % de conservation des milieux humides pour le territoire de la Ville
- Adoption du schéma d'aménagement modifié et conforme au PMAD

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Associations de protection de l'environnement
Direction des communications	Citoyennes et citoyens
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Conseil régional de l'environnement (CRE)
	Fondation de la faune
	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
	Promoteurs
	Syndicat de l'UPA de Lévis
	Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

OBJECTIF 2.6

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La valorisation des matières résiduelles est déjà bien avancée à Lévis. Elle représente par le fait même un modèle pour plusieurs municipalités du Québec. Toutefois, des efforts importants restent à faire dans les habitations multiplex, les secteurs commerciaux, industriels et institutionnels. Des mesures devront être entreprises pour améliorer les taux de diversion, soit la portion de matières valorisées sur la portion de matières générées, dans ces secteurs dans le prochain plan de gestion des matières résiduelles de la Ville (PGMR).

Par ailleurs, la politique québécoise 2010-2015 de gestion des matières résiduelles mentionne que les matériaux de construction soient désormais valorisés et que les matières résiduelles de bois soient complètement bannies de l'élimination. Le nouveau PGMR prendra en compte ces lignes directrices.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Implanter une offre de récupération des matières résiduelles adéquate et assurer un suivi dans les bâtiments municipaux;
- ⇒ Poursuivre la sensibilisation auprès de la population à propos de la gestion des matières résiduelles;
- ⇒ Mettre en place des mesures qui favorisent la récupération et la valorisation des matières résiduelles dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition pour les principaux générateurs;
- ⇒ Encourager les initiatives de réemploi et de réduction des déchets dans tous les secteurs d'activité;
- ⇒ Poursuivre la démarche de valorisation des matières organiques au sein des industries, commerces et institutions.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant

CIBLES À ATTEINDRE

- Atteindre les objectifs fixés dans le plan de gestion des matières résiduelles en vigueur

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Institutions, commerces et industries
Direction des infrastructures	MDDEFP
	OBNL œuvrant dans le domaine de la réutilisation
	Organismes de gestion des matières résiduelles
	Municipalité St-Lambert de Lauzon
	Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
	Société V.I.A



AXE 3

MISE EN VALEUR DES
LOISIRS, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE

OBJECTIF 3.1

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2034

R: RESPONSABLE

DÉVELOPPER, ENTRETENIR ET FAVORISER LA FRÉQUENTATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Outre les impacts positifs sur le plan environnemental, les espaces verts aménagés de type parcs permettent aux citoyennes et citoyens de bénéficier d'une offre de service intéressante. De ce fait, ils favorisent la mixité sociale et des usages tout en permettant aux citoyennes et citoyens qui disposent de peu d'espace extérieur de réaliser certaines activités. L'aménagement et l'offre doivent être adaptés à une clientèle variée afin de profiter à l'ensemble de la population. En contribuant à des milieux de vie de qualité, les espaces verts sont garants d'une cohésion sociale et renforcent ainsi le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens à Lévis.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser des aménagements utilisables par des clientèles variées;
- ⇒ Développer et mettre en valeur les sites exceptionnels tout en préservant leur intégrité;
- ⇒ Harmoniser les moyens et mesures d'entretien des espaces verts au sein des différents arrondissements de la Ville;
- ⇒ Singulariser les vocations de certains espaces verts: parcs thématiques, intégration d'œuvres d'art, mise en valeur des patrimoines et interprétations (panneaux), commémoration (monuments et plaques);
- ⇒ Rétablir et maintenir un équilibre quant à la répartition géographique des parcs.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Montant annuel octroyé à l'entretien, à la mise à niveau ou l'aménagement des espaces verts
- Superficie occupée par les espaces verts dans les nouveaux projets domiciliaires
- Nombre de projets comportant une mixité des usages des parcs

CIBLES À ATTEINDRE

- Aménagement d'au moins un nouvel espace vert par année
- Réalisation de plus de quarante travaux de mise à niveau des parcs par année

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de la vie communautaire

Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Associations culturelles

Citoyennes et citoyens

Établissements scolaires

Organisations sportives

OBJECTIF 3.2

FAISABILITÉ 

PHASE **3**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2024-2029

R: RESPONSABLE

RENOUVELER ET DÉVELOPPER LE BASSIN DE BÉNÉVOLES AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISMES

Le bénévolat permet à de nombreux organismes de loisirs d'offrir des services diversifiés à la population et de soutenir des initiatives locales qui enrichissent les communautés. La réalisation d'activités de bénévolat renforce également le sentiment d'appartenance à la communauté. Ce type d'activité a donc tout intérêt à être soutenu et encouragé dans le cadre d'une démarche en développement durable. Or, la Ville et les organismes du milieu ont noté un certain effritement du bénévolat au sein de la population. Il importe donc de chercher à solidifier la base bénévole sur le territoire.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Promouvoir le bénévolat auprès de tous, et principalement auprès des jeunes afin d'assurer la relève ;
- ⇒ Mettre en place des mesures incitatives pour le personnel municipal et les grands employeurs qui désirent faire du bénévolat ;
- ⇒ Valider les possibilités de recrutement auprès des associations de personnes à la retraite ;
- ⇒ Soutenir des activités du Centre d'action bénévole – Service d'entraide Rive-Sud (CAB - SERS).

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Pérennité des actions de recrutement

CIBLES À ATTEINDRE

- Les organismes partenaires comptent sur le nombre de bénévoles nécessaires en lien avec l'offre de service

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

Centre d'action bénévole – Service d'entraide Rive-Sud

Citoyennes et citoyens, associations bénévoles

Grandes institutions, entreprises, institutions

OBJECTIF 3.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

ÉLABORER PUIS METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ACQUISITION, DE RÉNOVATION, DE RECYCLAGE ET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS À DES FINS SPORTIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES

Le renouvellement des infrastructures associées au sport, à la culture et aux loisirs permet d'accueillir des activités sportives, culturelles et communautaires continuellement adaptées aux besoins de la population. Pour ce faire, les bâtiments et terrains de la Ville servant à ces usages doivent faire l'objet de rénovation et de restauration, alors que d'autres doivent être acquis, recyclés ou construits. Afin d'assurer leur utilisation par l'ensemble de la population, des accès universels doivent idéalement être prévus au sein de chacun de ces immeubles ou nouveaux équipements.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser et mettre à jour des études portant sur les besoins en infrastructures selon le secteur d'activité;
- ⇒ Envisager la mixité des usages dans les bâtiments en considérant la compatibilité des utilisatrices et utilisateurs et des usages, mais aussi la constitution de grappes d'équipements;
- ⇒ Rechercher les partenariats financiers pour aider à la mise à niveau et au développement du réseau des équipements.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de bâtiments ou terrains ayant fait l'objet d'une action dans le cadre du programme
- Pourcentage du plan triennal d'immobilisations consacré à de tels projets

CIBLES À ATTEINDRE

- Réalisation d'au moins un projet majeur chaque année
- Réalisation et/ou mise à jour d'une étude par an sur les besoins en infrastructures
- Réalisation et mise en œuvre d'un programme tel que spécifié dans les actions

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de la vie communautaire

Direction du développement

Direction des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Grandes corporations

Organismes à but non lucratif

Promoteurs

OBJECTIF 3.4

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

PROTÉGER, METTRE EN VALEUR ET ASSURER LE SUIVI DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX IDENTITAIRES

Les éléments patrimoniaux contribuent à l'histoire, la richesse et à l'identité lévisienne. Leur préservation et leur mise en valeur permettent de préserver un pan de l'histoire de Lévis tout en favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance au sein de la population lévisienne. La Ville a évalué que 25 % de ses bâtiments patrimoniaux ont une valeur patrimoniale élevée. Cependant, nombre d'entre eux voient leur état général se dégrader, et n'ont malheureusement pas toute l'attention qu'ils mériteraient d'avoir.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Conserver et mettre en valeur des éléments patrimoniaux identitaires;
- ⇒ Perpétuer les programmes de subventions visant à restaurer et entretenir les bâtiments patrimoniaux.
- ⇒ Encourager la récupération et la valorisation des bâtiments patrimoniaux inutilisés ou en voie de l'être;
- ⇒ Appliquer le plan de gestion en archéologie;
- ⇒ Interpréter et communiquer l'histoire et le patrimoine à la communauté et aux visiteurs;
- ⇒ Assurer le suivi des travaux réalisés sur les bâtiments patrimoniaux.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Montant investi dans la protection, rénovation, restauration et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux
- Amélioration de l'évaluation patrimoniale des bâtiments restaurés
- Nombre d'activités liées à la diffusion de l'histoire

CIBLES À ATTEINDRE

- Participer à la restauration et à l'entretien de 75 bâtiments patrimoniaux par année
- Améliorer l'évaluation patrimoniale de 25 bâtiments patrimoniaux par année
- Soutenir la réalisation de 8 projets de diffusion par année

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction des infrastructures

Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

Citoyennes et citoyens

Grandes corporations et associations

Promoteurs



AXE 4

QUALITÉ DU
MILIEU DE VIE ET
DES SERVICES

OBJECTIF 4.1

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

CONNAITRE ET ANTICIPER LES EFFETS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Certains effets associés aux changements climatiques comme l'augmentation ou la diminution du niveau de l'eau, des inondations, des épisodes de vent extrême et des vagues de chaleur se font déjà sentir sur le territoire de la Ville de Lévis. En raison de sa localisation en bordure du fleuve Saint-Laurent et des nombreux cours d'eau qui sillonnent son territoire, la Ville et sa population sont vulnérables à plusieurs des événements associés aux changements climatiques. De plus, la prévention est nécessaire dans ce contexte afin de limiter les impacts appréhendés. À cet égard, il est important d'assurer la résilience de la Ville par rapport à de tels phénomènes en se préparant à ceux-ci.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques;
- ⇒ Documenter les variations annuelles des paramètres climatiques pour Lévis au cours des 30 dernières années;
- ⇒ Effectuer des prévisions de scénarios de modifications potentielles des écosystèmes à Lévis (sécheresse, inondation, hygiène, biodiversité de la faune et de la flore, etc.);
- ⇒ Prévoir les mesures à prendre pour s'adapter aux événements climatiques extrêmes (pluies torrentielles, sécheresse, verglas, vent, etc.);
- ⇒ Tenir compte des changements climatiques dans la conception des ouvrages municipaux.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- État de réalisation du plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques

CIBLES À ATTEINDRE

- Réalisation et mise en œuvre complète du plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	MDDEFP
Ensemble des directions	Ministère de l'agriculture
	Ministère de la santé et des services sociaux
	Ouranos
	Société de transport de Lévis

OBJECTIF 4.2

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2034

R: RESPONSABLE

ADAPTER ET DÉVELOPPER DES SERVICES DE VIE COMMUNAUTAIRE RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA POPULATION

La demande en service communautaire, de loisirs et de culture est en pleine transformation en raison du vieillissement de la population et de l'évolution de la demande provenant des jeunes familles, qui démontrent des intérêts et des besoins différents de leurs aînés. À cet égard, une offre de service qui répond aux besoins de l'ensemble de la population représente un enjeu pour les années à venir. Une actualisation et un développement de l'offre en services devront être effectués en regard de cette évolution.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser une analyse d'actualisation des services ;
- ⇒ Assurer une répartition équitable sur le territoire des services en fonction des secteurs et des arrondissements et en favoriser l'accessibilité ;
- ⇒ Faire connaître les services offerts aux citoyennes et citoyens ;
- ⇒ Augmenter la diversité des activités et favoriser le développement du caractère singulier et distinctif de l'offre de services ;
- ⇒ Documenter la pratique des activités et services présents dans l'offre de service municipale.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Offre en service actualisée
- Collecte annuelle de données

CIBLES À ATTEINDRE

- Réalisation d'une analyse de l'offre de service aux 5 ans

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R : Direction de la vie communautaire

Ensemble des directions

PARTENAIRES POTENTIELS

Organismes communautaires, culturels et de loisirs

OBJECTIF 4.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

CRÉER DES MILIEUX DE VIE ATTRAYANTS

La présence de commerces de proximité, d'espaces verts et d'un cadre bâti de qualité est garante de milieux de vie attrayants. En agissant sur la qualité du milieu de vie, des gains en termes d'attraction, de rétention de la population, de la main-d'œuvre et d'intégration sociale de groupes spécifiques peuvent être réalisés. Par ailleurs, une densification des nouveaux développements permettra d'instaurer une desserte en transport collectif viable ainsi que de ne pas surcharger les réseaux municipaux. Ainsi, la création de milieux de vie attrayants permet d'agir sur l'ensemble des domaines du développement durable.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser une grille d'analyse permettant la validation des critères du développement durable pour les projets de développement;
- ⇒ Convenir de principes de développement durable minimums pour la réalisation des projets de développement;
- ⇒ Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures visant à répondre à une gamme variée de besoins en matière de logement, à favoriser la mixité des usages, à favoriser le développement des transports actifs et collectifs;
- ⇒ Protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêts au sein des nouveaux développements;
- ⇒ Réaliser un plan directeur de design urbain afin de déterminer les lignes directrices lors de l'aménagement ou le réaménagement d'espaces publics. Cela comprend tous les équipements d'utilité publique au niveau du sol ou aérien (lampadaires, poubelles, etc.);
- ⇒ Implanter des équipements de loisirs, de culture et communautaire;
- ⇒ Adopter un plan d'action afin de mettre en œuvre la Politique de foresterie urbaine;
- ⇒ Favoriser une vitalité culturelle et artistique.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Pourcentage des développements immobiliers réalisés selon les principes du développement durable

CIBLES À ATTEINDRE

- Réaliser tous les nouveaux développements selon les principes du développement durable

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction du développement

Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

Grandes institutions et commerces

Intervenants de l'industrie culturelle

Promoteurs immobiliers

OBJECTIF 4.4

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2024

R: RESPONSABLE

ASSURER UNE OFFRE SUFFISANTE ET DE QUALITÉ DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Les logements sociaux et communautaires constituent un moyen pour les ménages à faible revenu ou à revenu modeste d'augmenter leur niveau de vie grâce à la diminution de leurs dépenses de loyer. Le territoire de Lévis compte plus de 1 400 logements sociaux et communautaires, et la demande pour de nouvelles unités d'habitation est forte. En mars 2014, des projets pour plus de 500 logements sont en cours d'élaboration. En plus d'assurer un nombre suffisant d'unités, il est impératif d'assurer la qualité des habitations, aussi bien en regard du cadre bâti et du milieu de vie que de la localisation; il est en outre important de bien desservir tout le territoire.

L'encadrement des projets par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Lévis et les nombreux partenaires permet actuellement d'apporter une réponse adéquate aux impératifs de qualité. Le principal défi consiste à maintenir les sommes allouées au développement de nouvelles unités pour répondre aux besoins

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Demander aux gouvernements de reconduire les programmes de subvention voués au développement de logements sociaux et communautaires;
- ⇒ Demander la réservation de 125 unités AccèsLogis Québec annuellement à la SHQ et maintenir le partenariat Ville – SHQ;
- ⇒ Choisir des sites qui permettent l'implantation de logements sociaux à proximité des services tout en assurant une répartition équitable sur l'ensemble du territoire;
- ⇒ Favoriser l'insertion de logements sociaux lors de la réalisation de constructions résidentielles multifamiliales en développant des partenariats avec les promoteurs;
- ⇒ Adapter l'offre en logements sociaux aux besoins des différentes clientèles cibles en partenariat avec les organismes concernés;
- ⇒ Maintenir les efforts pour obtenir des aménagements de qualité lors de l'acceptation des projets de logements sociaux.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de logements sociaux construits

CIBLES À ATTEINDRE

- Assurer la construction de 125 logements sociaux et communautaires/année

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec
Ensemble des directions	Groupe de ressources techniques (GRT) – habitation-Levy
	Office municipal d'habitation de Lévis
	Promoteurs
	Société d'habitation du Québec (SHQ)

OBJECTIF 4.5

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

MAINTENIR LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

La sécurité dans les quartiers est assurée principalement par les directions des services de police et de la sécurité incendie. Leur travail important a permis d'améliorer le bilan routier, d'abaisser le taux de criminalité, de répondre à plus de 50 000 appels provenant de la Centrale 911, de réaliser de nombreuses activités dans la communauté, etc. Ces services cherchent continuellement à améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens en mettant en place des processus d'amélioration continue, de prévention et de formation de leur personnel. De plus, des réflexions importantes sont en cours afin d'identifier les risques potentiels, qu'ils soient de cause naturelle ou anthropique. En effet, la Ville a procédé à un processus d'analyse de risques dans le but d'évaluer le potentiel de risque sur son territoire et sur les zones limitrophes. Cette démarche aidera à valider l'efficacité des systèmes existants et des procédures actuelles en plus d'aider à corriger les écarts et les incertitudes de façon à bien identifier les priorités à aborder. L'étape subséquente à identifier consiste spécifiquement à évaluer notre état de préparation, notre capacité d'y faire face et identifier les mesures correctives qui pourraient être nécessaires afin de s'assurer d'être performant en cas d'intervention face à une situation d'exception appréhendée ou réelle. Notamment, l'élaboration de plans particuliers d'intervention (PPI) sur les aléas identifiés est en cours de réalisation afin de bien décrire les mesures de protection des personnes et de sauvegarde des biens et de l'environnement devant être appliqués dans les circonstances.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Implanter des activités pour favoriser le développement de liens de confiance entre voisins (ex. Fête des voisins);
- ⇒ Réaliser le plan d'action en sécurité routière 2014;
- ⇒ Poursuivre la mise en œuvre du schéma de couverture de risque et du plan stratégique en sécurité civile;
- ⇒ Sensibiliser les intervenantes et intervenants afin de localiser les risques sur le territoire en vue de contrer les lacunes en intervention et de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments;
- ⇒ Réaliser en continu la recherche des causes et des circonstances des incendies;
- ⇒ Poursuivre la prévention incendie et policière par la mise en place de plans de sécurité incendie, campagnes de sécurité routière, etc.;
- ⇒ Réaliser des plans particuliers d'intervention;
- ⇒ Poursuivre la sensibilisation et la communication aux citoyennes et citoyens.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de visites résidentielles en prévention incendie;
- Nombre d'inspections des risques moyens, élevés et très élevés;
- Nombre de programmes de sensibilisation
- Bilan en sécurité routière

CIBLES À ATTEINDRE

- Demeurer parmi les villes les plus sécuritaires au Québec;
- Mettre en œuvre le schéma de couverture de risque en sécurité incendie (actions 4, 8, 12, 13, 14 et 17)

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Directions des services de la sécurité incendie et de la police

Direction des communications

Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

Citoyennes et citoyens



AXE 5 | GESTION DE L'ÉNERGIE

OBJECTIF 5.1

FAISABILITÉ 

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2024

R: RESPONSABLE

ÉTUDIER LE POTENTIEL D'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Actuellement, la Ville ne dispose que de peu d'information quant au potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables sur son territoire. L'éventail d'énergies renouvelables étant vaste (hydroélectricité, éolien, solaire, géothermie, etc.), leur étude est nécessaire afin de connaître le potentiel d'implantation et d'orienter les actions de la Ville en conséquence. L'accroissement de l'utilisation de ce type d'énergies aura une incidence positive à différentes échelles du territoire.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Identifier, évaluer et estimer le potentiel et les enjeux du développement des énergies renouvelables et diffuser l'information aux citoyennes et citoyens;
- ⇒ Identifier les leviers financiers pouvant constituer des incitatifs à l'implantation d'énergies renouvelables;
- ⇒ Élaborer une politique concernant les énergies vertes;
- ⇒ Participer à l'effort d'électrification des transports du gouvernement provincial;
- ⇒ Promouvoir les projets réalisés par la Ville ou les parties prenantes.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- % d'utilisation des énergies vertes par rapport aux énergies non renouvelables

CIBLES À ATTEINDRE

- Élaboration d'une politique concernant les énergies vertes

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
Direction du développement	Industries
Direction des infrastructures	Institutions de santé
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Institutions scolaires et chaires de recherche
	Société de transport de Lévis

OBJECTIF 5.2

FAISABILITÉ 

PHASE **3**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2024-2029

R: RESPONSABLE

AUGMENTER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS

La qualité des bâtiments construits a un impact sur plusieurs variables associées au développement durable, que ce soit l'environnement, la consommation énergétique, la qualité des logements ou la qualité du cadre bâti. Ainsi, la Ville doit miser sur des choix d'architecture, de matériaux et de techniques de construction innovants afin d'atteindre ses objectifs en termes économique, environnemental et de qualité de vie.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Lors de la rénovation et la restauration des bâtiments patrimoniaux, évaluer la possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de ceux-ci;
- ⇒ Élaborer une politique d'écologisation des bâtiments pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures pour les promoteurs et la Ville;
- ⇒ Examiner la possibilité d'offrir des incitatifs financiers pour les travaux de construction (ou de rénovation) respectant les critères LEED ou autres types de certification environnementale pour les bâtiments.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de permis émis pour la rénovation ou la construction de bâtiments respectant les principes de développement durable

CIBLES À ATTEINDRE

- Doubler le nombre de permis émis pour la rénovation ou la construction de bâtiments respectant les principes de développement durable

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R : Direction des infrastructures	Association québécoise de maîtrise de l'énergie
Direction du développement	Institutions comme le Conseil du bâtiment durable du Canada
Direction de l'environnement	Organismes comme Éco-habitation
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Promoteurs immobiliers
	Société canadienne d'habitation et de logement

OBJECTIF 5.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

DIMINUER L'UTILISATION DES ÉNERGIES NON RENOUVELABLES

Dans l'ère actuelle, l'utilisation d'énergie non renouvelable comme les carburants fossiles est essentielle. Ces sources d'énergie ont des impacts sur l'environnement puisqu'ils libèrent lors de leur combustion des polluants dans l'air. L'impact environnemental se traduit par un effet sur la qualité de l'air et sur les changements climatiques. Il existe des moyens de diminuer la quantité de carburant fossile utilisée dans nos activités, que ce soit par des technologies permettant de limiter la quantité lors de leur utilisation ou en modifiant complètement le type de carburant et en le remplaçant par une source d'énergie renouvelable. La Ville de Lévis souhaite favoriser ces nouvelles technologies et diminuer l'utilisation d'énergies non renouvelables, permettant ainsi de limiter les impacts sur l'environnement et sur les coûts.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Assurer un choix plus durable lors du renouvellement des divers équipements motorisés ou des appareils de chauffage et de climatisation municipaux;
- ⇒ Mettre en place des mesures afin de diminuer les impacts du chauffage au bois;
- ⇒ Promouvoir les choix durables permettant la réduction de l'utilisation des énergies non renouvelables auprès des citoyennes et citoyens, institutions, commerces et industries du territoire;
- ⇒ Implanter une stratégie de réduction des carburants;
- ⇒ Réduire l'utilisation des énergies non renouvelables dans les bâtiments du territoire.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- % d'utilisation des énergies non renouvelables par rapport aux énergies renouvelables

CIBLES À ATTEINDRE

- Adopter la même cible que celle stipulée dans la stratégie de réduction des carburants

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction de l'environnement	Chambre de commerce de Lévis
Direction des communications	Citoyennes et citoyens, Syndicats
Direction des infrastructures	Conseil régional de l'environnement
Direction du service de police	Industries, commerces et institutions
Direction du service de la sécurité incendie	Organismes à but non lucratif
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Société de transport de Lévis
Direction de la vie communautaire	



AXE 6

DYNAMISME ET VITALITÉ ÉCONOMIQUES

OBJECTIF 6.1

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le territoire agricole représente une richesse pour Lévis, tant sur le plan environnemental que socio-économique et culturel. Sa préservation est donc primordiale pour la vitalité de la Ville. Bien que la superficie du périmètre agricole n'a que peu été touchée au cours des 20 dernières années à Lévis, le développement du noyau urbain, tout comme la situation de l'emploi, peuvent être des sources de vitalisation du milieu agricole. Ainsi, la préservation du territoire agricole passe par une planification adaptée, mais également par sa promotion au sein de la population.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Mettre en place un programme de sensibilisation à l'agriculture urbaine. On entend par agriculture urbaine les formes émergentes de pratiques agricoles en ville, généralement en parcelles partagées, ou en jardins individuels et/ou collectifs;
- ⇒ Diversifier et mettre en valeur la production locale;
- ⇒ Poursuivre l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le mettre en œuvre;
- ⇒ Mettre en place des mesures permettant de rapprocher les réalités urbaine et agricole (ex. : parcours agroalimentaire, marché public, etc.);
- ⇒ Réviser le schéma d'aménagement et de développement pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ;
- ⇒ Mettre en place une table de concertation avec les partenaires du secteur agricole pour la mise en œuvre des actions du PADD.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Superficie du territoire agricole
- Nombre d'entreprises catégorisées selon les productions, produits, modèles d'affaires et modes de mise en marché

CIBLES À ATTEINDRE

- Réaliser l'ensemble des actions prévues au PDZA
- Atteindre les cibles fixées au PDZA

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R : Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Institutions, commerces et industries
Direction du développement	Organisme à but non lucratif (ex. Équiterre)
Direction de l'environnement	Union des producteurs agricoles Lévis-Bellechasse/Rive Nord/Lotbinière-Mégantic
Direction des infrastructures	Syndicat de l'UPA de Lévis
	Fédération de l'UPA de la Chaudières-Appalaches

OBJECTIF 6.2

FAISABILITÉ ■

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

COLLABORER AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Non seulement le bassin d'emplois à Lévis est important, mais les travailleuses et travailleurs ont une facilité d'accès au bassin d'emplois présents dans la région de la Capitale-Nationale. La compétition des entreprises est forte pour le recrutement des candidats et candidats compétents répondant à leurs besoins. À cela s'ajoute une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La rétention et l'attraction de cette main-d'œuvre qualifiée sont d'autant plus importantes qu'elles génèrent aux travailleuses et travailleurs une qualité d'emploi et des revenus plus élevés, engendrant des retombées économiques sur le territoire et créant ainsi une plus grande richesse collective. Dans ce contexte, la recherche de solutions pour attirer et retenir la main-d'œuvre qualifiée sur le territoire de la Ville est importante.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Promouvoir les avantages de résider et de travailler à Lévis;
- ⇒ Réaliser les actions en lien avec l'objectif 4.3 Créer des milieux de vie attrayants;
- ⇒ Travailler en partenariat avec les tables en place pour favoriser l'embauche d'immigrantes et immigrants qualifiés à Lévis;
- ⇒ Inciter les institutions d'enseignement à intégrer les besoins de main-d'œuvre dans leur planification et leur programme éducatif.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre annuel de nouveaux résidentes et résidents
- Pourcentage de la population active sur le territoire de Lévis
- Pourcentage de navettage

CIBLES À ATTEINDRE

- Augmentation des travailleurs-résident sur un horizon de 5 ans

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction du développement	Centre local d'emploi
Direction des communications	Chambre de commerce de Lévis et Société de développement économique de Lévis
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Commission scolaire des Navigateurs (CSDN)
Direction de la vie communautaire	Communauté métropolitaine de Québec
	Développement PME – Chaudière-Appalaches
	Entreprises, Société de transport de Lévis
	Institutions d'enseignement
	Organismes communautaires

OBJECTIF 6.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2024

R: RESPONSABLE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE

Le développement des espaces commerciaux, industriels et technologiques constitue une source importante de revenus de taxation pour la Ville. Ces revenus sont une création de richesse foncière à valeur ajoutée. De plus, les entreprises sont créatrices d'emplois et donc de revenus pour les citoyennes et citoyens. La demande est grande de la part des entreprises des secteurs commercial et industriel pour permettre leur agrandissement et/ou leur implantation sur le territoire. Ceci se reflète plus particulièrement au niveau industriel, où on dénote une pénurie d'espaces viabilisés. Il est donc nécessaire de développer de nouveaux espaces pour assurer la vitalité économique du territoire.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Collaborer au développement des espaces commerciaux;
- ⇒ Développer, seule ou en partenariat avec les promoteurs privés, l'aménagement de nouveaux espaces industriels et technologiques;
- ⇒ Développer les espaces industriels en y intégrant des normes d'aménagement selon les principes du développement durable;
- ⇒ Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la Ville pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, adopter des orientations et des mesures permettant de saisir les opportunités qui favorisent le développement des entreprises tout en favorisant la qualité de l'environnement et du milieu de vie.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nouveaux développements d'espaces commerciaux, industriels et technologiques viabilisés et viabilisables à court terme

CIBLES À ATTEINDRE

- Viabiliser 4 millions de pieds carrés de terrains industriels au cours des 5 prochaines années

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction du développement

Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Promoteurs immobiliers et entreprises

OBJECTIF 6.4

FAISABILITÉ 

PHASE 2

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2024

R: RESPONSABLE

SOUTENIR L'ACHAT LOCAL

L'achat local fait appel à deux volets, soit la proximité avec d'autres centres urbains ainsi que la disponibilité et la variété de produits offerts sur le territoire. Ces deux facteurs influencent l'achat local et peuvent générer des fuites dans le domaine commercial (les gens se déplacent pour effectuer différents achats et consommer des services au niveau culturel). Les organismes locaux de revitalisation travaillent actuellement à favoriser une vie de quartier qui soutient cet achat local dans les quartiers en revitalisation. Par ailleurs, il est possible de diminuer ces fuites d'une part en favorisant l'implantation de commerces de proximité dans les secteurs urbanisés où se trouvent des noyaux résidentiels, et d'autre part en attirant des générateurs d'achat local, souvent des commerces de grande surface provoquant ainsi un effet de pôle. Cet effet de pôle a un effet de rétention des achats sur le territoire et l'avantage que des consommateurs de plus petites localités adjacentes viennent y faire leurs achats, générant ainsi des revenus supplémentaires sur le territoire. Ces générateurs d'achats locaux ont aussi comme effet de consolider le développement des pôles. Les fuites commerciales ont des impacts, tant aux niveaux économique et social qu'environnemental, en augmentant le temps de transport et, de ce fait, les émissions de GES. Soutenir et favoriser l'achat local ainsi que la consommation de services culturels sur notre territoire représenteraient donc un gain pour la communauté lévisienne dans tous les domaines du développement durable.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Favoriser le développement de créneaux de produits et services où sont identifiées des fuites commerciales;
- ⇒ Attirer à Lévis des générateurs d'achat local et faire essaimer des entreprises autour de ces générateurs ;
- ⇒ Promouvoir les initiatives quant à l'achat local au sein de l'organisation municipale ;
- ⇒ Sensibiliser les citoyennes et citoyens et les entreprises aux bénéfices de l'achat local ;
- ⇒ Soutenir l'implantation de circuits de commercialisation (ex. : parcours des producteurs agricoles, programmation de spectacles, etc) ;
- ⇒ Soutenir la chambre de commerce dans ses initiatives actuelles pour favoriser et mesurer les retombées économiques associées à l'achat local ;
- ⇒ Encourager la consommation de services culturels.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Montant estimé des fuites commerciales
- Création nette de commerce (ouverture vs fermeture)

CIBLES À ATTEINDRE

- Diminution des fuites commerciales de l'ordre de 10 %

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction du développement

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Chambre de commerce de Lévis

Société de développement économique de Lévis
Entrepreneurs

Syndicat de l'UPA de Lévis

Fédération de l'UPA de la Chaudières-Appalaches

OBJECTIF 6.5

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

SOUTENIR LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Organismes à but non lucratif et coopératives occupent une niche contribuant à répondre à des besoins précis de la communauté et à diversifier le milieu économique. Leurs activités se situent notamment dans les domaines de l'environnement (réutilisation de divers objets, services cultures, etc.), l'habitation, les soins de santé ainsi que la réinsertion sur le marché du travail. Les services offerts par ce type d'entreprise évoluent dans le temps, plus particulièrement en ce qui concerne les coopératives, car elles doivent répondre aux besoins d'un « membership » qui évolue lui aussi dans le temps. Ce faisant, elles bénéficient à l'ensemble de la communauté, tant aux niveaux social, culturel qu'environnemental. Fournir un soutien à ces entreprises permet d'assurer leur vitalité et le maintien des bénéfices qu'elles engendrent sur le territoire de la ville.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Assurer un soutien et un suivi des entreprises d'économie sociale et connaître leurs besoins;
- ⇒ Sensibiliser les consommatrices et consommateurs et les entreprises à développer des réflexes favorisant l'économie sociale afin que les bénéfices soient distribués localement;
- ⇒ Travailler en concertation avec le milieu afin d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'économie sociale, plus particulièrement où les besoins sont les plus pointus (ex. soins de santé, soins des personnes âgées, habitation et culture).

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre d'entreprises et volume d'affaire des entreprises en économie sociale actives sur le territoire
- Nombre d'entreprises dépassant le cap des 5 ans d'existence
- Nombre de personnes utilisant les services d'une entreprise d'économie sociale

CIBLES À ATTEINDRE

- Augmentation nette du nombre d'entreprises d'économie sociale et du volume d'affaire

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction du développement	Chambre de commerce de Lévis
Direction de l'environnement	Entreprises en économie sociale
Direction de la vie communautaire	Grandes institutions financières
	Société de développement économique de Lévis



AXE 7

MOBILITÉ DURABLE

OBJECTIF 7.1

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

DÉVELOPPER LA VILLE EN HARMONIE AVEC LES MODES DE TRANSPORT ACTIFS ET COLLECTIFS

Essentiellement, au cours des dernières décennies, le développement du territoire lévisien a suivi un modèle basé sur les déplacements automobiles qui se traduit par de faibles densités d'occupation du sol, par des développements monofonctionnels et par une trame de rue souvent impénétrable. Il en résulte que tout est trop éloigné et accessible seulement en voiture. En outre, le transport en commun arrive difficilement à répondre aux besoins, compte tenu notamment de la très grande étendue du réseau routier et des faibles concentrations d'usagers potentiels. Le réseau routier arrive difficilement à répondre aux besoins. La congestion routière est de plus en plus présente, fréquente, et dure de plus en plus longtemps. Le déplacement des personnes est ainsi une source importante de gaz à effet de serre, d'improductivité et de coûts sociaux.

Le PMAD auquel la Ville de Lévis doit se conformer véhicule des orientations prônant une plus grande harmonie entre le développement urbain et les modes de transport actifs et collectifs. La Ville doit réviser son schéma d'aménagement et de développement pour le rendre conforme au PMAD. Parmi ces orientations, notons en particulier la nécessité de créer des développements urbains plus denses, présentant une plus grande mixité, davantage concentrés le long des axes de transport en commun et dans les pôles structurants.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réviser le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ;
- ⇒ Réviser la réglementation d'urbanisme afin de la rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement;
- ⇒ Dans l'immédiat, pour les projets en cours, promouvoir les orientations favorisant une plus grande harmonie entre développement urbain et mobilité active et collective.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Entrée en vigueur des nouvelles normes d'aménagement

CIBLES À ATTEINDRE

- Entrée en vigueur, en 2016, du schéma d'aménagement et de développement conforme au PMAD
- Entrée en vigueur des règlements de concordance en 2016

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction de l'environnement

Direction des infrastructures

Direction de la vie communautaire

PARTENAIRES POTENTIELS

Citoyennes et citoyens de Lévis

CMQ

MAMROT, MTQ, autres ministères

Promoteurs, organismes, entreprises

OBJECTIF 7.2

FAISABILITÉ ■

PHASE **2**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2019-2034

R: RESPONSABLE

DÉVELOPPER L'OFFRE EN MOBILITÉ ET EN TRANSPORT DURABLE

Le transport constitue une des grandes sources de GES, responsables des changements climatiques. Toutes les communautés nord-américaines arrivent aux mêmes conclusions : le « tout à l'auto » n'est plus viable. Il faut désormais penser mobilité durable ou écomobilité. Les gains concernent également la santé publique, la sécurité, la qualité de l'environnement, la consommation d'énergie, la compétitivité locale et permettront une plus grande équité sociale.

L'évolution vers une mobilité plus durable suppose que le milieu urbain favorise la mobilité active et collective, comme on l'a vu à l'objectif précédent. En parallèle, cette évolution doit s'accompagner d'un développement de l'offre. À cet effet, la Société de transport de Lévis mène actuellement plusieurs projets vers leur réalisation. Ces projets demanderont des investissements importants. Des efforts doivent également être poursuivis pour continuer, sinon accélérer, le développement des réseaux cyclables et piétonniers. L'élaboration d'un plan de mobilité durable permettra de cibler des actions spécifiques pour augmenter l'utilisation des modes de transports alternatifs, tant par la population lévisienne que par les visiteuses et visiteurs.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Réaliser un plan de mobilité durable ;
- ⇒ Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement pour le rendre conforme au PMAD de la CMQ, des orientations et des mesures visant les transports actifs et collectifs sont prévues, notamment en favorisant la création de pôles et d'axes structurants, la densification, la mixité des usages, la réduction des distances de déplacement, etc. ;
- ⇒ Appuyer la Société de transport de Lévis dans ses efforts de développement du transport en commun ;
- ⇒ Travailler à l'intégration des réseaux de transport en commun sur le territoire métropolitain ;
- ⇒ Accélérer le développement des réseaux cyclables et piétonniers ;
- ⇒ Adopter des normes d'aménagement respectueuses des besoins des piétons et cyclistes ;
- ⇒ Évaluer les possibilités de déploiement du covoiturage.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Part modale combinée du transport collectif et actif chez les travailleurs résident à Lévis sur une base journalière

CIBLES À ATTEINDRE

- En 2031, la part modale du transport en commun atteindra 11 % à l'heure de pointe du matin et 5 % sur une base quotidienne (PMAD)

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction des infrastructures

Direction de l'environnement

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PARTENAIRES POTENTIELS

Association des Centres de gestion des déplacements du Québec (ACGDQ) et comités de citoyens

Grands générateurs de déplacements (Mouvement Desjardins, Ultramar, hôpitaux, etc.)

Société de transport de Lévis

Société des traversiers du Québec

OBJECTIF 7.3

FAISABILITÉ ■

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

PLANIFIER, RÉALISER ET PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DURABLE DE FAÇON CONCERTÉE

La mobilité durable concerne tous les modes de transport, y compris l'automobile, dans le but d'optimiser l'accessibilité au territoire dans une perspective de développement durable. La mobilité concerne donc un nombre important d'intervenants qui œuvrent dans des sphères diverses et qui ont avantage à devenir partenaires pour une mobilité plus durable. Pour assurer une réalisation optimale des actions de ces partenaires, et en regard de sa position stratégique vis-à-vis de l'ensemble de ceux-ci, la Ville de Lévis doit agir à titre d'agent facilitateur dans une démarche de concertation qui fera émerger une harmonie des actions entreprises sur le territoire municipal concernant la mobilité durable.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Mettre en place une table de concertation des grands générateurs de déplacements afin d'identifier les besoins des diverses clientèles associées aux transports actif et collectif;
- ⇒ Impliquer les partenaires dans la planification, la réalisation et la promotion des transports alternatifs;
- ⇒ Favoriser le développement des modes de transports alternatifs (ex. : covoiturage, autopartage, télétravail) et promouvoir leur utilisation par des campagnes de sensibilisation et des mesures incitatives en partenariat avec les entreprises et organismes;
- ⇒ Réaliser un guide d'intervention en mobilité durable à l'intention des grands générateurs de déplacements.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Mise en place et animation de la table de concertation en mobilité durable

CIBLES À ATTEINDRE

- Tenir 3 rencontres annuelles de la table de concertation en mobilité durable

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ	PARTENAIRES POTENTIELS
R: Direction des infrastructures	Institutions, commerces et industries
Direction des communications	Ministère des Transports du Québec
Direction du développement	Organisme non gouvernemental, associations, citoyens
Direction de l'environnement	Société de transport de Lévis
Direction de l'urbanisme et des arrondissements	Société des traversiers du Québec



AXE 8

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

OBJECTIF 8.1

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

ÉTABLIR UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Le système de gestion environnementale (SGE) représente un outil de premier ordre pour l'application d'une démarche en développement durable. Il permet de suivre et mesurer les actions et impacts sur l'environnement des gestes posés par une organisation. À ce titre, le SGE intègre les aspects de management environnemental, décrits entre autres par le Bureau des normes du Québec (norme ISO 14050 : 2009). Le SGE prend également tout son sens dans une organisation municipale, car il permettra notamment de mesurer l'impact des actions posées par la Ville sur son environnement. Le SGE touche ainsi différents échelons, allant des locaux de la Ville à l'ensemble du territoire. Il s'agit donc pour la Ville d'arrimer dans un premier temps les mesures déjà en place pour ensuite monter le cadre de conception du SGE. La reddition de comptes représentera un élément important tout au long du processus.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Élaborer un programme visant la réhabilitation des sols contaminés;
- ⇒ Identifier les passifs environnementaux, notamment en ce qui a trait aux matières dangereuses et aux sites contaminés;
- ⇒ Améliorer les pratiques des études de caractérisation des sols;
- ⇒ Mettre en place un système de gestion environnementale corporatif comprenant tous les aspects environnementaux;
- ⇒ Mettre en œuvre une veille environnementale au sein de l'organisation municipale.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre d'aspects couverts par le système de gestion environnementale

CIBLES À ATTEINDRE

- Correction des non-conformités dans un délai de cinq ans

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

Ensemble des directions

PARTENAIRES POTENTIELS

BNQ

MDDEFP

OBJECTIF 8.2

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2019

R: RESPONSABLE

ÉTABLIR UN RÉSEAU DE PARTENAIRES POUR LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre des actions en développement durable doit être planifiée, suivie et promue sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, un réseau de partenaires corporatifs, citoyens et municipaux doit être développé dans le but de suivre les actions et d'en assurer l'avancement. Les activités de ce réseau devront être publicisées afin que la population puisse suivre l'évolution de la mise en place des actions en développement durable au sein de leur ville et de leur communauté. De plus, la sensibilisation au développement durable chez les citoyennes et citoyens, institutions, commerces et industries (ICI) sur le territoire de la Ville permettra d'augmenter la performance de l'ensemble des actions entreprises dans le cadre d'une démarche en développement durable.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Tenir des rencontres avec les parties prenantes afin de mettre en œuvre et de suivre l'avancement du PADD (élus et élus, institutions, entrepreneurs, citoyennes et citoyens, personnel municipal);
- ⇒ Réaliser des événements et des activités afin de sensibiliser la population au développement durable;
- ⇒ Préparer puis mettre en œuvre un plan de communication de mise en place des actions du PADD.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Nombre de rencontres avec les parties prenantes
- Nombre de moyens mis en place afin de communiquer et de sensibiliser sur le développement durable

CIBLES À ATTEINDRE

- Tenir 2 rencontres par année afin de rendre compte de la mise en œuvre des actions du PADD impliquant 80 % des parties prenantes
- S'assurer que 20 % de la population se souviennent des messages médiatiques sur le développement durable

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction de l'environnement

Ensemble des directions

PARTENAIRES POTENTIELS

Chambre de commerce de Lévis, Desjardins et autres institutions

Citoyennes et citoyens

Commissions scolaires

Industries, commerces et institutions

Médias et journaux locaux

Organismes tel la Forêt d'Arden

OBJECTIF 8.3

FAISABILITÉ 

PHASE **1**

PÉRIODE DE RÉALISATION
2014-2034

R: RESPONSABLE

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PADD AU SEIN DE L'ORGANISATION MUNICIPALE

La Ville de Lévis, en tant qu'organisation, veut adopter des mesures d'application des principes de développement durable sur une base quotidienne et dans sa planification à plus long terme. Ces mesures se répercuteront sur l'organisation du travail des quelques 1 200 employées et employés municipaux. La mise en application des principes du développement durable permettra à la Ville de rayonner et de servir d'exemple pour d'autres organisations et pour ses citoyennes et citoyens.

ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ⇒ Développer un programme de formation continue des élu·es et élu·es et personnel municipal et maintenir une veille stratégique ;
- ⇒ Établir une communication continue entre les citoyens, les gestionnaires et le personnel sur les objectifs en matière de développement durable ;
- ⇒ Intégrer et diffuser les principes de développement durable dans les décisions des gestionnaires municipaux.

INDICATEURS LIÉS À L'ACTION

- Pourcentage d'employées et employés formés dans le domaine du développement durable

CIBLES À ATTEINDRE

- Former au moins 70 % des employées et employés municipaux aux principes du développement durable

INTERVENANTS

MUNICIPALITÉ

R: Direction générale

Conseil municipal

Ensemble des directions

PARTENAIRES POTENTIELS

Syndicats

5

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE



Des conditions gagnantes sont essentielles à la mise en œuvre du PADD. À la suite de la sélection d'actions, ces recommandations ou conditions gagnantes sont de plusieurs ordres et se traduisent à différents niveaux, dont :

Gouvernance engagée :

Une gouvernance déterminée et exemplaire dans ses prises de décisions et dans l'adoption de règlements et de politiques appropriés est au cœur de la réussite du déploiement et de l'implantation d'une démarche de développement durable.

Citoyennes et citoyens participatifs :

Les citoyennes et citoyens de la Ville de Lévis doivent être sensibilisés, persuadés et engagés dans la démarche de développement durable. Ils devront être ouverts et conscients des efforts consacrés pour atteindre les objectifs fixés.

Partenariats nécessaires :

La Ville n'atteindra pas ses objectifs sans conclure dans le futur des partenariats efficaces avec les paliers gouvernementaux supérieurs, les institutions publiques et privées, les acteurs industriels et commerciaux ainsi que toutes les associations et entreprises communautaires de son territoire.

Communication efficace :

La Ville devra se doter d'un plan de communication qui permettra d'atteindre l'ensemble de ses commettants de façon directe et positive, mais surtout proactive, qui incitera ses citoyennes et citoyens, son personnel et la communauté en général à s'engager dans une démarche de développement durable.

Maintien des acquis :

Le Plan d'action de développement durable propose plusieurs actions structurantes. Toutefois, des acquis importants ont été réalisés dans les dernières années et doivent être maintenus, que l'on pense à la collecte à trois voies ou à la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces acquis doivent être entretenus et demeurer performants pour les années à venir.

Reddition de comptes :

La mise en place d'une reddition de comptes structurée, transparente et publique s'avère un préalable essentiel à la réussite de la démarche. La Ville devra donc régulièrement faire état à l'ensemble de la communauté lévisienne de l'avancement, des écueils et des bons coups de la stratégie de développement durable dans laquelle elle s'est engagée.

CONCLUSION



Par la réalisation du *Plan d'action de développement durable* (PADD), Lévis souhaite devenir une municipalité plaçant la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens au premier plan. L'aménagement du territoire, l'implication citoyenne, la densité, la mobilité durable, la protection de l'environnement, le dynamisme économique ne sont que quelques piliers sur lesquels la Ville de Lévis s'appuiera pour permettre aux résidentes et résidents présents et futurs de maintenir leur qualité de vie.

Lévis croit que le changement commence par son organisation municipale. Des actions spécifiques seront réalisées en premier lieu dans les opérations et les prises de décision de la Ville, ce qui lui permettra de devenir un « leader » du développement durable et de rayonner au sein de sa communauté et de la province.

Finalement, la Ville de Lévis lance un appel à ses parties prenantes afin que le mouvement se crée autour du PADD et permette la création de partenariats mobilisateurs pour la réalisation de celui-ci. En effet, c'est aujourd'hui qu'il est possible de façonner le Lévis de demain, le Lévis qui prospère pour les prochaines décennies. Et tous pourront dire « À Lévis, j'éco-agis pour un développement durable ».



REMERCIEMENTS



La Ville de Lévis tient à remercier les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PADD ainsi que toutes celles qui ont participé aux séances de consultations. Leur contribution a été essentielle à la réalisation de ce plan.

Groupe DDM :

Directeur de projet

Bruno Del Degan, président, ing.f., M. Sc.

Recherche-rédaction

Gaëlle Damestoy, éco-conseillère diplômée

Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, géographe,
M. ATDR

Cartographie

Denis Sundström, cartographe, géomaticien

Révision

Josée Trudel, adjointe administrative

Valérie Morel, adjointe à la révision

Expert-conseil externe

Jacques Prescott, éco-conseiller, M. Sc.

Ville de Lévis :

Chargée de projet

ANNE-MARIE CANTIN, conseillère en environnement,
Direction de l'environnement

Comités de suivi

ALAIN VALLÉE, chef de service des équipements motorisés,
Direction des infrastructures

CHRISTIAN GUAY, coordonnateur à l'environnement,
Direction de l'environnement

CHRISTIAN PARÉ, chef de service des matières résiduelles,
Direction de l'environnement

CHRYSTEL DE BLECKER, conseillère en communication,
Direction des communications

AUDREY NADEAU, conseillère en communication,
Direction des communications

DENIS GINGRAS, coordonnateur usines et équipements eaux usées,
Direction de l'environnement

ÉRIC LAURENDEAU, technicien en électronique,
Direction des infrastructures

GUYLAINE LEHOULLIER, conseillère en développement économique,
Direction du développement

ISABELLE ROY, conseillère en patrimoine,
Direction de l'urbanisme
et des arrondissements

JEAN-DENIS GOSSELIN, coordonnateur des travaux publics,
Direction des infrastructures, Chutes-de-la-Chaudière-Est

JUDITH LEATHEAD, conseillère en communication,
Direction des communications

MARISE VALLIÈRES, conseillère en communication,
Direction des communications

MICHEL GAGNÉ, chef de service des sports et du plein air,
Direction de la vie communautaire

PIERRE ASSELIN, conseiller en urbanisme,
Direction de l'urbanisme et des arrondissements

PIERRE LAFLAMME, chef de service des biens immobiliers,
Direction des infrastructures

SYLVAIN VÉZINA, technicien en génie civil – réseaux aqueduc et égouts,
Direction des infrastructures

VINCENT VU, chef de service des approvisionnements,
Direction des finances et des services administratifs

Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de vie (2012-2013)

JEAN-CLAUDE BOUCHARD, président et conseiller municipal

GUILLAUME PARÉ, représentant des citoyennes et citoyens

GUY DUMOULIN, conseiller municipal

MARIO FORTIER, conseiller municipal

RÉJEAN BOUTIN, représentant des citoyennes et citoyens

ROSALIE VACHON-SAVARY, représentant des citoyennes et citoyens

Commission consultative de l'environnement (2013-2014)

GUY DUMOULIN, président et conseiller municipal

MICHEL PATRY, conseiller municipal

PIERRE LAINESSE, conseiller municipal

GUILLAUME PARÉ, représentant de la communauté

LYNDA TREMBLAY, représentante de la communauté

ESTHER POIRÉ, représentante de la communauté

RÉFÉRENCES



- ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE, 2010. Plan d'action de développement durable 2010-2015, 35 p.
- BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC (BNQ), 2011. Développement durable – guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations. BNQ 9700-021/2011. 54 p.
- CIMA +, 2011. Plan de gestion des milieux naturels – Secteurs des crans, 134 p.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ), 2013. Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Bâtir 2031 : Structurer-Attirer-Durer. Février 2013, Québec, 148 p. + annexes
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS MONTÉRÉGIE-EST, 2006. Plan quinquennal de développement durable 2006-2011, décembre 2006, 60 p.
- GROUPE DDM, 2012. Plan d'action de développement durable (PADD) – Portrait et diagnostic en matière de développement durable de Lévis — Rapport final présenté à la ville de Lévis (11-921-1), 67 p. + annexes.
- HYDRO-QUÉBEC, 2009. Plan d'action de développement durable 2009-2013, 16 p.
- MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, 2007. Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable. Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Document interne pour l'administration publique, Décembre 2007, 48 p.
- VILLE DE GATINEAU, 2008. Politique environnementale de la Ville de Gatineau, novembre 2008, 28 p.
- VILLE DE GATINEAU, 2011. Politique de développement social de la Ville de Gatineau: Plan d'action 2011-2014, juin 2011, 44 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2004. Politique culturelle de Lévis, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2005. Plan de gestion des matières résiduelles, février 2005, 137 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2006. Politique de l'activité physique, du sport et du plein air. Coordination de la Direction des communications, Saint-Romuald, 14 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2009. Plan de gouvernance de la Ville de Lévis. Le 15 janvier 2009, 33 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2011a. Plan d'urbanisme. Direction de l'urbanisme et des arrondissements, octobre 2011, 123 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2011b. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, juillet 2011, 24 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2012a. Politique culturelle de Lévis: ville de nature et de culture. Brochure réalisée par la Ville de Lévis, Saint-Romuald, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2012b. Politique familiale de la Ville de Lévis. Brochure publiée par la Ville de Lévis, sous la coordination de la Direction des communications, Saint-Romuald, 20 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2012C. Plan de réduction des gaz à effet de serre. Consultation « Lévis 2021 ». Document interne préparé à Lévis, le 6 décembre 2012, 30 p.
- VILLE DE LÉVIS, 2013. Plan d'action de développement durable (PADD). Atelier de consultation – pistes d'actions. Document interne préparé par Groupe DDM, Lévis, mai 2013, 33 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, 2007. Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2007-2009, 120 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, 2010. Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, 117 p.

- VILLE DE MONT-TREMBLANT, 2008. Plan de développement durable 2008-2013. Rapport réalisé par le comité stratégique, juillet 2008, 19 p.
- VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, 2007. Élaboration de la politique en développement durable pour la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Préparé par Nature-Action Québec, avril 2007, 23 p.
- VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, 2010. Guide de pratique écoresponsable au travail, mars 2010, 18 p.
- VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, 2010. Plan d'action de développement durable et en environnement à Salaberry-de-Valleyfield, 381 p.
- VILLE DE SAINT-HYACINTHE, 2010. Plan d'action en environnemental 2010-2014, 18 p.
- VILLE DE SAINT-HYACINTHE, 2012. Plan d'action environnemental 2010-2014. Préparé par Nature-Action pour le compte de la Ville, 17 p.
- VILLE DE TERREBONNE, 2011. Plan vert 2011-2016, juin 2011, 16 p.
- VILLE DE VANCOUVER, 2012. Greenest city: 2020 action plan, 82 p.

